Nations Unies S/PV.8375 (Resumption 1)

# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

*Provisoire*

## 8375e séance

Jeudi 18 octobre 2018, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M^me^ Cordova Soria | (Bolivie (État plurinational de)) |
| *Membres* : | Chine | M. Lie Cheng |
| | Côte d'Ivoire | M. Bieke |
| | États-Unis d'Amérique | M^me^ Sutton |
| | Éthiopie | M.Gebru |
| | Fédération de Russie | M^me^ Gilmutdinova |
| | France | M^me^ Philippe |
| | Guinée équatoriale | M^me^ Avomo Sima |
| | Kazakhstan | M. Temenov |
| | Koweït | M. Almowaizri |
| | Pays-Bas | M^me^ Algra |
| | Pérou | M. Talavera |
| | Pologne | M. Zawieja |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M^me^ Fink |
| | Suède | M. Lundkvist |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

18-32802 (F)

Document adapté

Merci de recycler

*La séance est reprise à 15 h 10.*

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Costa Rica à participer à la présente séance.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'adresse aujourd'hui au Conseil en tant que principale partie prenante à la questions inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui, étant donné que le Golan arabe syrien est sous occupation israélienne. À ce titre, permettez-moi, Madame la Présidente, de lire l'intégralité de ma déclaration.

Cela fait plus de sept décennies qu'Israël a entamé son occupation des territoires palestiniens, provoquant ainsi la tragédie et le malheur de plus de 5 millions de réfugiés palestiniens qui ont été expulsés de leur pays et dépossédés de leurs terres, de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance. Depuis plus de sept décennies, certains pays, parmi lesquels des membres du Conseil de sécurité, tentent inlassablement de légitimer l'odieuse occupation israélienne, qui s'est étendue au Golan syrien le 5 juin 1967. Le lancement d'accords et de projets provocateurs est récemment venu couronner ces tentatives.

La question que nous devons nous poser maintenant est la suivante : pendant combien de décennies l'occupation israélienne devra-t-elle encore se poursuivre avant que certains admettent enfin que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures sérieuses pour y mettre fin? Combien d'innocents devront encore perdre la vie avant que certains soient convaincus que l'occupation par Israël des territoires arabes est en effet la cause profonde de l'instabilité dans notre région? La liste des questions que je pourrais poser à cet égard est longue.

Mon gouvernement tient à réaffirmer sa position de principe constante en faveur de l'appui au peuple palestinien dans son aspiration à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant dans tout le territoire palestinien, avec Jérusalem pour capitale, tout en garantissant le droit de retour des réfugiés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948. Toute mesure qui sape ou cherche à saper ces droits est nulle et non avenue. De telles mesures, y compris la loi assimilable à l'apartheid adoptée par Israël, connue sous le nom de « loi sur l'État-nation » et la décision du Gouvernement des États-Unis de transférer son ambassade dans la ville occupée de Jérusalem et de cesser de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient menacent la paix et la sécurité dans la région et à travers le monde. Toutes ces mesures sont nulles et non avenues et bafouent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Israël continue d'occuper une précieuse partie de notre territoire dans le Golan syrien. Le peuple syrien de cette région continue de souffrir de l'occupation et de ses pratiques de répression et d'agression, ainsi que des conséquences de la protection par Israël d'organisations terroristes. Comme les membres le savent, Israël a fourni une protection ainsi qu'un appui logistique et même une aide militaire directe à des organisations terroristes qui ont lancé des attaques répétées contre le territoire syrien. Ce faisant, ils n'ont pas respecté l'Accord sur le dégagement de 1947. Israël a également exposé les forces de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement à de graves dangers en raison des activités terroristes que finance l'autorité d'occupation israélienne dans le Golan syrien occupé.

À cet égard, je tiens à informer le Conseil que l'autorité d'occupation a rendu, le 8 octobre, un verdict illégal et injuste contre le militant syrien Sedqi Suleiman Al-Maqet, le Mandela syrien. Étonnamment, elle l'a condamné à 11 ans de prison. La seule raison expliquant ce verdict est qu'il a documenté, à l'aide d'enregistrements et de photographies, la collaboration des forces d'occupation israéliennes avec le Front el-Nosra dans la zone de séparation du Golan occupé.

Les attaques israéliennes contre des infrastructures scientifiques et civiles en Syrie sont la preuve irréfutable d'une nouvelle étape dans l'exercice du terrorisme d'État par Israël. En matière de criminalité, de terrorisme et de massacre de civils, Israël est en passe d'entrer en concurrence avec Daech et le Front el-Nosra. Israël a par ailleurs évacué des centaines de soi-disant Casques blancs – une organisation terroriste – vers des pays qui les parrainent afin qu'ils puissent continuer de perpétrer leurs attaques contre la Syrie.

Malheureusement, cette escalade frénétique n'a pas été reconnue dans les rapports publiés par les hauts fonctionnaires de l'ONU. Comme nous l'avons entendu ce matin, ces hauts responsables ont parlé de la détection d'un cerf-volant, mais ils n'ont pas pu enregistrer la collaboration d'Israël avec des organisations terroristes dans la zone de séparation du Golan syrien occupé. Tels sont les rapports publiés par le Secrétariat.

Dans la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité, le Conseil a déclaré que la décision prise par Israël le 17 décembre 1981 d'imposer sa juridiction dans le Golan syrien occupé était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. La résolution a exigé qu'Israël, Puissance occupante, rapporte sans délai toutes ses mesures et décisions dans le Golan syrien occupé. Je rappelle au Conseil que cela a eu lieu en décembre 1981. La résolution 497 (1981) priait le Secrétaire général de faire au Conseil de sécurité un rapport sur l'application de cette résolution dans un délai de deux semaines. Dans le même temps, le Conseil a décidé que, au cas où Israël ne se conformerait pas à la résolution 497 (1981), il se réunirait d'urgence le 5 janvier 1982 au plus tard, pour envisager de prendre les mesures appropriées conformément à la Charte des Nations Unies.

Conformément aux principes du droit international, je pose la question suivante au Conseil : 37 ans après l'adoption de la résolution 497 (1981), quel est l'état d'application de cette résolution et pourquoi n'a-t-elle pas été mise en œuvre? Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas obligé Israël à mettre fin à l'occupation du Golan syrien? Le Conseil aurait dû adopter une autre résolution en janvier 1982. Cela fait 37 ans que nous attendons que le Conseil applique la résolution 497 (1981). Certains collègues se demandent quelles sont les raisons de la persistance des conflits au Moyen-Orient. Pourquoi y-a-t-il des guerres au Moyen-Orient? Quelles sont les causes profondes de la violence au Moyen-Orient? Ils ne savent pas que nous attendons toujours l'application d'une résolution du Conseil adoptée il y a 37 ans pour libérer le Golan et Jérusalem de l'occupation israélienne et pour créer un État palestinien. Ce sont là les causes profondes de la guerre; ce sont là les causes profondes de la violence.

Le Gouvernement syrien rejette catégoriquement la décision d'Israël, Puissance occupante, d'organiser des élections pour les prétendus conseils locaux dans le Golan syrien occupé. Les résidents du Golan ont réaffirmé leur rejet de toutes les mesures de l'entité israélienne répressive qui tente de leur imposer sa juridiction, notamment l'organisation de ces prétendus conseils locaux en octobre. M. Mladenov n'a pas abordé ce point ni formulé d'observations à ce sujet.

Il est inacceptable que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres continuent de traiter cette occupation odieuse comme si elle était simplement une question de routine, sans prendre de mesures sérieuses aboutissant à des résultats concrets, en particulier à la suite de la déclaration faite le 8 octobre par le Premier Ministre de l'entité israélienne, qui prouve qu'Israël n'a pas l'intention de respecter la Charte des Nations Unies et est déterminé à violer les résolutions du Conseil, notamment la résolution 497 (1981). Le Premier Ministre Netanyahu a déclaré :

> « Israël sur le plateau du Golan est une réalité solide basée sur des droits anciens. Israël sur le plateau du Golan est un fait que la communauté internationale doit reconnaître. »

Et il a ajouté que « aussi longtemps que cela dépendra de moi, le plateau du Golan restera toujours sous souveraineté israélienne. »

Malheureusement, cette grave déclaration et tous les événements graves dans le Golan n'ont pas retenu l'attention de M. Mladenov, qui a passé sous silence ces faits dans son exposé. De même, il n'a mentionné aucune des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui demandent à la Puissance occupante de mettre fin à l'occupation des territoires arabes. Nous regrettons que M. Mladenov ait transformé son rôle important de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en celui de simple journaliste.

Nous rappelons que la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale qualifie l'occupation comme la plus forme la plus grave d'agression. Tous ceux qui gardent le silence sur l'occupation sont donc partenaires dans cet acte d'agression contre nos peuples. À ceux qui cherchent à transformer les séances du Conseil en un spectacle médiatique, dans le seul but d'empêcher que des mesures juridiques définitive ne soient prises pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes; à ceux qui poursuivent vigoureusement d'autres guerres dans notre région pour saper le potentiel de nos peuples, nous disons qu'ils sont responsables des faits futurs. Nous sommes déterminés à libérer notre territoire par tous les moyens à notre disposition en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies et des

résolutions pertinentes du Conseil, peu importe le temps qu'il faudra. En effet, c'est notre droit et la loi est de notre côté.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Namibie.

**M^me^ Scott** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur cette question importante qu'est la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, et le Directeur exécutif de Betselem, M. Hagai El-Ad, de leurs exposés complets et détaillés.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les Namibiens sont vivement préoccupés par le dernier rapport de M. Mladenov, qui indique que l'expansion des colonies israéliennes se poursuit en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Selon ce rapport, des plans ont été proposés pour la construction de quelque 2 800 logements, la construction d'environ 900 autres logements a été approuvée et des appels d'offres ont été lancés pour plus de 1 700 logements. Comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), ces colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle majeur à la solution des deux États et portent atteinte aux perspectives de paix. Nous prenons note également de la destruction par les autorités israéliennes de structures appartenant à des Palestiniens au cours des cinq derniers mois, ce qui a entraîné le déplacement de 145 Palestiniens, dont 82 enfants.

La violence est un obstacle à la paix. Les manifestations organisées dans le cadre de la Grande Marche du retour le long de la barrière au niveau de la frontière entre Gaza et Israël avaient pour but de réclamer que les réfugiés palestiniens et leurs descendants soient autorisés à retourner sur les terres d'où ils ont été déplacés. La Namibie est préoccupée par les violences fréquentes survenues le long de la barrière depuis mars, qui ont fait des dizaines de morts et de blessés à la suite du recours excessif et disproportionné à la force par Israël. La situation s'est aggravée de façon dramatique au moins à trois reprises. Nous remercions l'Égypte et l'ONU, qui sont intervenues pour désamorcer les tensions.

La violence et les tensions qui persistent le long de la barrière ont encore aggravé la situation à Gaza, qui est déjà au bord du gouffre. Dans l'ensemble, la situation humanitaire et économique générale continue de se détériorer. Plus de 53 % de Gazaouis sont au chômage, les ménages ont de l'électricité pendant trois à quatre heures par jour, l'accès à l'eau potable ne s'est pas amélioré et le système des soins de santé est mis à rude épreuve.

La situation à Gaza a été exacerbée par la décision prise récemment par les États-Unis de cesser de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle stabilisateur dans la région, en offrant des services éducatifs, sanitaires et sociaux - une véritable planche de salut pour les réfugiés palestiniens. La proposition faite récemment par le maire de Jérusalem de supprimer les programmes de l'UNRWA dans la ville est une source de vives préoccupations. Si elle est mise en œuvre, la situation difficile des réfugiés palestiniens ne pourra que s'aggraver.

La décision prise par l'administration américaine de cesser de financer l'UNRWA fait suite à d'autres décisions qui constituent un obstacle à la paix et à la solution des deux États. En décembre 2017, les États-Unis ont annoncé qu'ils reconnaissaient Jérusalem comme capitale d'Israël. En mai, les États-Unis ont officiellement transféré leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Cette décision a été condamnée dans la résolution ES-10/19 de l'Assemblée générale, adoptée à une écrasante majorité par les États Membres en décembre 2017. Cette résolution souligne que « Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui doit être réglée par la voie de la négociation, comme le prévoient les résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies. » La décision prise par les États-Unis en septembre de fermer le bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Washington, sous prétexte que l'OLP n'a pas pris de mesures pour faciliter l'ouverture de négociations directes et véritables avec Israël est également contre-productive. Ce qu'il faut, c'est un dialogue, pas davantage d'aliénation.

La Namibie, en tant qu'enfant de l'Organisation des Nations Unies qui a lutté sans relâche pour son indépendance, soutiendra toujours la Palestine dans son combat pour l'autodétermination. Lors du débat qui s'est tenu il y a quelques semaines, la plupart des chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur ferme appui à la cause palestinienne. L'élection de la Palestine

à la présidence du Groupe des 77 et de la Chine pour l'année 2019 est également une expression de l'appui dont elle bénéficie.

Pour terminer, nous appelons le Gouvernement israélien à mettre un terme aux implantations de colonies de peuplement et à la destruction des habitations et des infrastructures palestiniennes. Nous appelons au retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons toutes les parties à retourner à la table des négociations dans le but de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, et en tant que membre à part entière de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M^me^ Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence bolivienne d'avoir organisé ce débat public.

Nous nous réunissons à un moment particulièrement triste de l'histoire politique du Moyen-Orient. Aujourd'hui, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Accords d'Oslo, le sentiment d'espoir et d'optimisme suscité par la solution des deux États a fait place au découragement et au désespoir. Vu que les principes fondamentaux de la solution des deux États sont systématiquement détruits aux yeux de la communauté internationale, il n'est pas surprenant que peu de personnes dans la région croient que la paix deviendra une réalité de leur vivant. Beaucoup d'autres se demandent même si la paix est possible.

Toute une série d'événements déplorables a exacerbé ce sentiment de découragement. Des résolutions de longue date du Conseil de sécurité sur le statut de Jérusalem ont été bafouées et mises de côté. L'expansion illégale des colonies israéliennes dans le territoire occupé se poursuit sans relâche et en toute impunité. La décision prise récemment par Israël de démanteler la communauté bédouine de Khan el-Ahmar n'est qu'une manifestation de plus de la politique de longue date de la Puissance occupante, consistant à déplacer de force les Palestiniens de leur territoire. Cette mesure est une nouvelle attaque contre les fondements mêmes de l'identité des Palestiniens et de leur existence en tant que peuple. Les champs d'extermination de Gaza continuent d'être couverts du sang de Palestiniens innocents – plus de 200 civils ont été tués depuis le début des manifestations pacifiques en mars, y compris sept le 12 octobre.

La décision prise par les États-Unis de cesser d'apporter un appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en créant un climat d'incertitude, porte non seulement atteinte à la viabilité à long terme de nombre de ses activités essentielles, notamment l'éducation, la santé et les services sociaux, mais elle risque également de mettre en péril les dividendes de la paix obtenus grâce aux activités de cet important organisme. Depuis sa création, l'UNRWA a été un facteur de stabilité politique et de cohésion sociale dans les zones couvertes par ses activités.

Les besoins humanitaires des réfugiés palestiniens ne doivent pas être sacrifiés à l'autel de l'opportunisme politique et des intérêts étroits, d'autant plus que la perspective d'un règlement juste de la question palestinienne est plus éloignée que jamais. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons tout mettre en œuvre collectivement pour préserver l'intégrité des services essentiels fournis par l'Office à 5,3 millions de réfugiés palestiniens.

L'engagement du Pakistan envers nos frères palestiniens demeure ferme et résolu. En signe de solidarité, le Pakistan versera une contribution supplémentaire à l'UNRWA cette année. La communauté internationale doit également continuer de faire entendre sa voix en faveur d'une solution des deux États, sur la base des paramètres convenus et des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale de l'État palestinien.

Alors que l'instabilité et la violence continuent de ravager de nombreuses régions du Moyen-Orient, il est plus urgent que jamais de trouver des solutions diplomatiques. Les parties prenantes syriennes œuvrent à la mise en place d'une commission constitutionnelle inclusive, et nous saluons les efforts déployés avec diligence au cours des cinq dernières années par l'Envoyé spécial sortant du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, en vue de parvenir à un règlement négocié en Syrie.

Le Pakistan continuera d'apporter son appui à un règlement négocié au Yémen, sur la base des cadres arrêtés et d'une participation politique sans exclusive. Par ailleurs, la communauté internationale doit prendre d'urgence et à titre prioritaire des mesures immédiates pour alléger les souffrances humanitaires du peuple yéménite. La détresse des Palestiniens est aussi ancienne que les Nations Unies elles-mêmes. Elle est

également intrinsèquement liée à une paix durable dans la région et en fait partie intégrante.

Au fil des ans, alors que les efforts internationaux visant à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien ont fléchi et échoué, le chaudron brûlant de la colère et le sentiment omniprésent d'injustice ont inéluctablement semé les graines de l'animosité et de la violence dans toute la région, alimentant l'instabilité et exacerbant l'insécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Si nous voulons éteindre les flammes de ce conflit, nous devons agir résolument contre l'injustice et l'oppression dans la région et dans le monde. Il est temps de mettre fin à la tragédie de la Palestine. Il est temps d'inspirer des espoirs de paix et de coexistence mutuelle pour toute la région.

En dépit des sérieux obstacles, nous devons poursuivre cette entreprise louable avec une détermination et une fermeté accrues.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de l'action que vous menez en tant que Présidente du Conseil pour ce mois et de la convocation de cette importante séance. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son précieux exposé.

Aisha Mohammed était une femme arabe palestinienne de 45 ans et la mère de huit enfants. Elle a été assassinée de sang-froid par un groupe de colons israéliens vendredi dernier. Elle a eu une mort terrible. Elle a été lapidée à mort alors qu'elle était avec son mari, laissant ses enfants orphelins de mère. Elle a été tuée simplement parce qu'elle était Palestinienne. Cet acte criminel n'est qu'un des nombreux exemples des violations permanentes perpétrées par les colons et les soldats israéliens contre des Palestiniens non armés. Occuper le territoire ne leur suffit pas; ils visent désormais les vies, les biens et les lieux saints palestiniens.

Parmi les crimes israéliens les plus odieux qui sont actuellement commis, il y a l'expulsion forcée de résidents palestiniens de Khan el-Ahmar, en Cisjordanie, et le blocus injuste qu'Israël continue d'imposer à Gaza. Tout cela nous oblige à réitérer notre appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité pour qu'ils protègent le peuple palestinien et fassent pression sur Israël pour qu'il mette en œuvre les résolutions internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne toutes les violations israéliennes et rejette toutes les tentatives de porter atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien. Il réaffirme l'identité arabe et musulmane d'Al-Qods Al-Charif et le droit de l'État palestinien d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés en 1967, y compris Al-Qods Al-Charif. Mon pays condamne également les pratiques israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé. Nous rejetons toutes les tentatives illégitimes d'Israël d'annexer le Golan. Le Royaume souligne l'importance d'une paix durable et globale au Moyen-Orient, un choix stratégique qui mettrait fin au conflit arabo-israélien grâce à la solution des deux États sur la base des mandats internationaux; de l'Initiative de paix arabe de 2002, qui prévoit la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967; du retour des réfugiés; et de la fin de l'occupation par Israël de tous les territoires arabes, notamment le Golan syrien et le territoire libanais.

Le peuple frère syrien continue de subir les horreurs des violations et des crimes contre l'humanité perpétrés par un régime qui a perdu sa légitimité et son sens de l'humanité. Je me limiterai à répéter ce que j'ai dit hier au Conseil (voir S/PV.8373) et soulignerai qu'il importe de créer d'urgence une commission constitutionnelle afin qu'elle puisse commencer ses travaux de rédaction d'une nouvelle Çonstitution syrienne. Cela marquerait un tournant dans le processus politique syrien et mettrait fin aux hostilités par toutes les parties, donnant ainsi lieu à un passation de pouvoir pacifique aux représentants du peuple syrien, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

Mon pays dénonce l'occupation persistante par le Gouvernement iranien des trois îles des Émirats arabes unis, à savoir les îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, dans le golfe Persique, ainsi que les violations de la souveraineté des Émirats arabes unis, qui compromettent la paix et la stabilité dans la région et menacent la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons la pleine souveraineté des Émirats arabes unis sur leurs trois îles et appuyons toutes les mesures pacifiques prises par ce pays pour recouvrer sa souveraineté sur ces îles occupées.

De nombreux États ont souffert, et continuent de souffrir, en raison des ingérences agressives et flagrantes

de l'Iran dans leurs affaires intérieures, qui ont déstabilisé la région. Il s'agit notamment de son appui aux milices putschistes au Yémen et de son non-respect des résolutions internationales, en particulier les résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015). Par ailleurs, il menace continuellement de bloquer le trafic maritime, en particulier le détroit d'Ormouz. Il effectue des manœuvres dans les environs du détroit de Bab el-Mandab et maintient une présence dans le sud de la mer Rouge et dans la mer d'Arabie avec ses navires.

Le Conseil sait sans doute qu'un navire immatriculé commercialement, de 150 mètres de long, équipé de mitrailleuses, d'embarcations militaires et de matériel d'espionnage, circule dans le sud de la mer Rouge. Il reçoit et envoie des hors-bords transportant des équipements et du matériel qui ne sont manifestement pas commerciaux. Ce navire iranien, le *Saviz*, est un centre opérationnel militaire qui met en péril la sécurité et la sûreté du transit maritime international. De plus, l'Iran soutient continuellement les groupes terroristes armés qui minent la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde, comme le groupe terroriste Hezbollah.

Les preuves de cette ingérence du régime révolutionnaire dans les affaires intérieures des États de la région et du monde entier, ainsi que de son appui au terrorisme, sont claires et frappantes. Comme indiqué au paragraphe 10 du vingt-deuxième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées :

> « Les dirigeants d'Al-Qaida en République islamique d'Iran jouent un rôle plus prépondérant, collaborant avec Aiman al-Zawahiri et faisant rayonner son autorité plus efficacement que ce dernier ne le pouvait auparavant. Ils ont infléchi le cours des événements survenus en République arabe syrienne, s'opposant à l'autorité d'Abu Mohammed al-Jawlani (QDi.317) et suscitant la formation, la scission et la fusion de divers groupes se réclamant d'Al-Qaida dans la province d'Edleb ».

Au Yémen, les milices putschistes houthistes, appuyées par l'Iran, continuent de faire la sourde oreille aux appels de la communauté internationale et des Nations Unies. Leur position inflexible montre clairement qu'elles veulent prolonger la crise au Yémen. Elles n'ont pas pris au sérieux l'invitation qui leur a été adressée par l'Envoyé de l'ONU lors des négociations de paix yéménites tenues à Genève en septembre dernier. Elles continuent d'entraver l'acheminement des convois d'aide humanitaire et de les piller, de poser des mines et de couper les routes. Les milices putschistes ont lancé plus de 200 roquettes contre des zones résidentielles du Royaume d'Arabie saoudite. Ces roquettes ont été fabriquées en Iran et amenées dans le pays depuis l'Iran. Les opérateurs de lance-roquettes ont également été formés en Iran, en violation de toutes les dispositions pertinentes du droit international. Mon pays, en revanche, fournit généreusement une aide à sa sœur, la République du Yémen, depuis 2012 – nous avons ainsi versé à ce jour plus de 13 milliards de dollars dans tous les domaines, pour sauver des vies et préserver la sécurité et la prospérité du peuple yéménite.

Mon pays joue un rôle crucial dans le règlement pacifique des crises régionales et internationales, conformément aux conventions et traités internationaux. Mon pays joue un rôle essentiel et central dans le règlement – par la voie pacifique – des crises régionales et internationales, conformément aux dispositions des conventions et des traités internationaux. Il œuvre pour consacrer le principe du règlement des différends par la voie pacifique, notamment au moyen d'initiatives visant à trouver des règlements pacifiques aux conflits.

On a pu voir cela avec la signature, il y a quelques semaines, de l'accord de paix historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée à Djedda, en Arabie saoudite, sous l'égide du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman Bin Abdulaziz Al Saud, et en présence du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres, ainsi qu'avec le lancement, à Djedda aussi, du processus de réconciliation entre Djibouti et l'Érythrée après la tenue d'un sommet historique entre les Présidents des deux pays. Nous formons l'espoir que ce sommet ouvrira la voie à la réconciliation entre les deux pays voisins. Le Royaume d'Arabie saoudite continuera d'œuvrer au maintien de la sécurité en mer Rouge, et ce jusqu'à ce qu'elle devienne une oasis de paix, de coopération et de prospérité entre les pays riverains, arabes et africains.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioğlu** (Turkey) (*parle en anglais*) : Il y a eu un moment dans l'histoire où nous avions tous espéré la paix entre Israël et la Palestine. Mais ce n'est plus le cas. L'espoir d'un règlement juste et durable n'a jamais été aussi mince. Toutefois, cette situation déplorable

aurait pu être évitée. Elle n'était pas inévitable, et elle est le résultat d'actions délibérées.

Nous constatons des pressions croissantes sur le quotidien des Palestiniens. Gaza est toujours sous blocus. Les forces de sécurité israéliennes utilisent de plus en plus une force excessive contre les civils palestiniens. Des restrictions sont mises à l'entrée des musulmans au Haram el-Charif. Nous avons vu dernièrement le déplacement des bédouins de Khan el-Ahmar et la promulgation de la loi sur l'État-nation juif, qui fait fi des droits fondamentaux du peuple palestinien. Ces mesures visent à faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils acceptent le statu quo, en leur imposant épreuves et humiliation.

Nous voyons aussi des efforts systématiques visant à saper les droits inaliénables du peuple palestinien. C'est là une tentative de modifier les données du conflit du Moyen-Orient et de détruire l'espoir en une solution à deux États. Nous avons tous le droit d'exprimer notre point de vue, mais pas celui de changer les faits. Selon le droit international, les Palestiniens ont le droit de créer leur propre État à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cela ne peut pas être changé. Selon les résolutions de l'ONU, les Palestiniens ont le droit de retourner dans leur patrie. Ce droit ne peut pas leur être refusé. Le statut de réfugiés du peuple de Palestine est un droit légitime et ne peut pas être utilisé comme monnaie d'échange. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés sont illégales, et cela ne peut être ignoré. Ce sont là des faits, et ils se fondent sur le droit international.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est la dernière cible des efforts visant à punir collectivement les Palestiniens. Les services fournis par l'UNRWA sont indispensables pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens et pour montrer qu'ils ne sont pas oubliés. L'Office joue aussi un rôle essentiel dans la stabilité de la région. Le mois dernier, les écoles accueillant des centaines de milliers d'enfants palestiniens partout en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie ont rouvert leurs portes. Qui profite quand on accable les Palestiniens de difficultés?

En tant que Présidente de la Commission consultative de l'UNRWA et du Groupe de travail chargé d'étudier son financement, la Turquie est fière d'appuyer l'action qu'il mène, et elle a augmenté sa contribution annuelle. Nous avons également demandé aux donateurs traditionnels d'accroître leurs contributions, et nous avons œuvré pour élargir la base des donateurs de l'Office. Pendant la semaine de haut niveau, nous avons coorganisé une réunion historique qui a permis de mobiliser 122 millions de dollars. Nous escomptons que tous les pays augmenteront leur aide à l'Office.

Il est grand temps que la justice prévale et que les paramètres établis en vue d'une paix durable en Palestine soient préservés. La communauté internationale se doit d'assumer sa responsabilité morale. La Turquie est prête à faire sa part.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public, et je remercie les intervenants de leurs exposés.

Le Japon reste résolu à appuyer la solution des deux États. Nous continuons de croire que la solution la plus réaliste au conflit, ce sont deux États souverains vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. Les deux parties ne peuvent parvenir à une paix et à une sécurité durables que par la négociation. Mais pour l'heure, la confiance ne règne guère entre les parties et nous ne voyons pas de dynamique favorable à la reprise de négociations directes. Chacun de nous à un rôle à jouer pour aider à sortir de cette impasse.

Pour sa part, le Japon est déterminé à continuer de prendre des mesures de confiance uniques pour créer un climat propice à la tenue de négociations constructives. Le rôle des États-Unis demeure important. La communauté internationale doit aider les parties à s'engager dans des négociations de paix constructives en vue d'une solution conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au plan international. Pour aller de l'avant, il faut que les deux parties fassent preuve de leadership. Dans le même temps, il nous faut œuvrer pour que la population continue de croire en un règlement politique. Je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, Il faut remédier d'urgence à la grave situation économique et humanitaire qui prévaut à Gaza. Le Japon salue les efforts que déploient le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et son équipe pour désamorcer la violence et procéder à des interventions économiques et humanitaires. Nous sommes attachés à appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des mesures convenues à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux

Palestiniens. Nous demandons qu'Israël et l'Autorité palestinienne nous aident à garantir que la population de Gaza bénéficie de cet ensemble de mesures. Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza est essentiel.

Deuxièmement, la poursuite des activités de peuplement et la démolition de structures appartenant à des Palestiniens enlèvent tout espoir aux Palestiniens et sapent la viabilité de la solution des deux États. Encore une fois, le Japon engage instamment, Israël à cesser ces activités.

Troisièmement, il importe, à notre sens, d'investir dans les générations futures. Comme le Premier Ministre Abe l'a dit lors du débat général, le mois dernier (voir A/73/PV.7), nous avons créé un nouveau programme, et nous allons inviter au Japon des enseignants de l'école primaire et de l'école secondaire du premier cycle de la bande de Gaza, et nous continuerons d'en inviter chaque année. S'agissant de l'investissement dans les générations futures, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) demeure important. Nous sommes satisfaits des résultats concrets issus de la réunion ministérielle du 27 septembre, qui a été coprésidée par le Ministre des affaires étrangères Kono, au cours de laquelle le Japon annoncé le versement d'une aide supplémentaire de 4,5 millions de dollars à l'UNRWA pour remédier aux coupures d'électricité à Gaza, en plus de l'aide promise et versée cette année. Le Japon poursuit aussi son programme de longue date consistant à inviter des jeunes Israéliens et Palestiniens, dont c'est le vingtième anniversaire cette année. La communauté internationale doit s'unir pour préserver la viabilité d'un règlement politique à long terme. Le Japon est disposé à renforcer son dialogue politique avec les deux parties.

En Syrie, l'accord conclu entre la Russie et la Turquie a permis l'instauration d'un cessez-le-feu provisoire à Edleb, qu'il faut maintenant rendre permanent au vu du risque encouru par les quelque 3 millions de civils qui s'y trouvent. Il est essentiel de faire avancer le processus politique. C'est pourquoi le Japon appuie avec force les efforts qu'a déployés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, au fil des ans, notamment pour mettre en place de la commission constitutionnelle. Le Japon continuera de fournir une aide humanitaire à tous les Syriens en difficulté, indépendamment de qui contrôle la zone.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M^me^ Bahous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier et vous féliciter, ainsi que votre pays, pour les efforts que vous déployez à la tête du Conseil de sécurité pour préserver le rôle central de ce dernier dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je remercie aussi le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé, ainsi que des efforts qu'il déploie pour faire avancer le processus de paix dans la région.

Le peuple palestinien continue de souffrir en raison de la poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et de l'absence d'une vision politique claire pour une solution globale, juste et durable. Leurs droits de l'homme continuent systématiquement d'être violés et ils sont privés de leurs droits fondamentaux, en sus d'être confrontés à des conditions économiques et sociales catastrophique, en particulier dans la bande de Gaza. Tous ces facteurs ont conduit à une forte aggravation de la pauvreté et à un déni des droits de l'homme les plus élémentaires, ce qui met en évidence l'ampleur de l'injustice historique frappant ce peuple et exige une action positive de la communauté internationale afin de mettre un terme à cette tragédie.

La Jordanie réaffirme le caractère central de la question palestinienne et la nécessité de trouver un règlement juste, équitable et durable au conflit israélo-palestinien et aux souffrances qui en découlent afin que le peuple palestinien puisse jouir de son droit de vivre dans son propre État dans la liberté et la dignité. Notre position sur la question palestinienne est ferme et inébranlable. Notre message au monde, c'est que les injustices subies par les Palestiniens doivent cesser afin que le peuple palestinien frère puisse établir un État indépendant et souverain. La solution des deux États, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe, est le seul moyen de mettre fin à ce conflit de longue date avec la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La tutelle hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem est une responsabilité solennelle que nous sommes fiers d'assumer. Mon pays ne ménagera aucun effort pour résister à toute tentative qui est faite pour modifier l'identité historique arabe, islamique et chrétienne de la Ville sainte. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques

la poursuite des violations et provocations israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa au Haram al-Charif. Nous condamnons, en particulier, les incursions provocatrices d'extrémistes et de colons israéliens sur l'esplanade du Temple, qui sont systématiquement organisées sous la protection de la police israélienne. Ces pratiques doivent être condamnées et rejetées, car elles violent le caractère sacré de ce lieu saint et bouleversent les fidèles et les musulmans du monde entier. Elles violent par ailleurs les obligations qui incombent à Israël en tant que Puissance occupante selon le droit international et le droit international humanitaire, ainsi que toutes les conventions et coutumes internationales qui mettent l'accent sur la nécessité de respecter les lieux de culte de toutes les religions.

Mon pays condamne les déplacements forcés et la déportation des habitants de Khan el-Ahmar, dans le cadre de la politique d'expansion colonialiste menée par Israël dans le but d'imposer un fait accompli et de torpiller la solution des deux États, menaçant de déstabiliser plus encore la région.

Le grave déficit financier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) entrave sa capacité de fournir des services de base à des millions de réfugiés et met en péril la stabilité des communautés d'accueil. Cela nous laisse deux choix : soit nous élevons une génération positive de jeunes soit nous la laissons à la merci des forces extrémistes et du désespoir.

Malgré les efforts de la communauté internationale pour réduire le déficit, qui s'établissait à 446 millions de dollars au début de l'année et s'élève maintenant à 64 millions de dollars, nous continuerons de nous heurter à ce problème au début de chaque nouvelle année. C'est pourquoi nous devons trouver des idées novatrices et des initiatives constructives pour garantir le financement prévisible et durable de l'Office afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat onusien, défendre le droit des réfugiés de vivre dans la dignité et garantir le droit de plus de 500 000 enfants réfugiés d'aller à l'école, en sus de continuer à leur fournir, ainsi qu'à leurs familles, des services vitaux.

La crise syrienne entre dans sa huitième année. Une solution politique reste le seul moyen de garantir la paix et la stabilité en Syrie et de préserver son intégrité territoriale. Une solution politique doit être acceptable pour le peuple frère syrien et répondre à ses aspirations, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous saluons le rôle essentiel joué par l'Organisation des Nations Unies pour avancer sur la voie d'une solution politique à la crise en Syrie. Nous nous référons, en particulier, à la déclaration émanant du groupe restreint de la coalition internationale pour la Syrie, qui a souligné l'importance de former dans les plus brefs délais une commission constitutionnelle afin qu'elle puisse commencer ses travaux sur le processus politique, avec la participation de toutes les parties prenantes syriennes et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également féliciter l'État frère d'Iraq du succès de ses élections parlementaires et de la sélection récente de ses trois présidents, ce qui est bénéfique pour le peuple iraquien et la région dans son ensemble. Je souligne notre engagement à poursuivre notre coopération et notre coordination avec le nouveau Gouvernement iraquien. Mon pays s'est tenu aux côtés de l'Iraq lorsqu'il faisait face au fléau du terrorisme et il continuera de le faire maintenant que le pays entreprend sa reconstruction, car nous sommes fermement convaincus que la réussite de l'Iraq est une réussite pour tous et qu'un Iraq uni, démocratique et sûr est dans l'intérêt de son peuple, de la région et du monde dans son ensemble.

L'absence d'une solution juste à la question palestinienne et la poursuite de la crise en Syrie, ainsi que les défis auxquels se heurtent certains pays de la région qui cherchent à consolider leur sécurité, leur stabilité et leur reconstruction, sont des questions qui nous obligent à redoubler d'efforts et à faire front commun pour surmonter ces difficultés et défis. Ces circonstances exceptionnelles appellent une vision stratégique unifiée et le renforcement de notre capacité de préserver la paix et la sécurité internationales en institutionnalisant notre action commune afin de la traduire dans les faits.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M^me^ Adamson** (*parle en anglais*) : La situation dans le territoire palestinien occupé continue de se détériorer et la perspective d'une solution des deux États pour Israël et la Palestine continue d'être démantelée petit à petit, comme l'a dit la Haute Représentante Federica Mogherini à l'occasion du troisième Forum régional de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenu à Barcelone le 8 octobre. L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation à Gaza. Gaza abrite 2 millions de personnes qui ont toutes les peines du monde à accéder aux services de base et à un approvisionnement suffisant en eau et en électricité.

Ces dernières semaines, alors que les conditions de vie ont continué d'empirer, les manifestations et les violences le long de la clôture à la frontière de Gaza, attisées par le Hamas et le Jihad islamique palestinien, ont redoublé d'intensité et se sont étendues, aggravant une situation déjà explosive à l'intérieur et autour de la bande de Gaza. Le lancement de cerfs-volants et de ballons incendiaires se poursuit depuis plus de six mois, causant de graves dégâts dans les communautés israéliennes à proximité de Gaza. Ces activités doivent cesser. Durant la même période, plus de 200 Palestiniens ont été tués et plus de 21 000 blessés, la plupart des suites de balles réelles et de l'inhalation de gaz. Cela soulève de graves questions quant à l'utilisation proportionnelle de la force, qui doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et transparentes.

Nous comptons que les autorités *de facto* de Gaza mettront tout en œuvre pour prévenir une nouvelle escalade. L'Union européenne demande instamment à tous les acteurs concernés de faire montre de la plus grande retenue afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines, de prévenir toute escalade de la violence, de décourager le recours à la violence et de ne pas exploiter les manifestations à d'autres fins. Tout en rappelant le droit d'Israël à se défendre, nous attendons des autorités israéliennes qu'elles respectent les principes de nécessité et de proportionnalité dans leur emploi de la force. De graves questions se posent quant à l'utilisation proportionnelle de la force et doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et transparentes. L'Union européenne prend note de la mise en place par les Forces de défense israéliennes d'un mécanisme d'établissement des faits chargé d'examiner leurs propres actions ainsi que les incidents qui se sont produits le long de la frontière entre Israël et Gaza depuis le 30 mars. Les faits doivent également être établis s'agissant des attaques violentes qui auraient été menées contre Israël sous le couvert des manifestations.

L'Union européenne continuera d'appuyer le travail du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov. Nous saluons ses efforts pour atténuer la crise humanitaire à Gaza, notamment l'accord de livraison de carburant conclu la semaine dernière grâce à son engagement. Nous appelons les parties à coopérer avec le Coordonnateur spécial et avec la communauté internationale dans son ensemble, à le soutenir dans la mise en œuvre des interventions humanitaires et économiques prévues pour Gaza, en étroite coordination avec l'Autorité palestinienne afin d'assurer et de coordonner, entre autres, la fourniture de soins de santé vitaux, d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'énergie, d'améliorer la situation économique en général et de favoriser un climat propice à l'unité entre les Palestiniens. Dans l'immédiat, la priorité doit être de réduire les tensions et d'éviter un nouveau conflit à Gaza. Le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est indispensable si nous voulons améliorer durablement les conditions de vie et la situation humanitaire.

La communauté internationale doit fournir des efforts financiers supplémentaires. Mais pour obtenir des résultats durables, un changement fondamental de la situation à Gaza est impératif. Cela passe notamment par la fin des bouclages et la pleine ouverture des points de passage, parallèlement à la prise en compte des craintes légitimes d'Israël en matière de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons que le point de passage de Rafah reste ouvert. Dans l'intervalle, l'Union européenne continuera de soutenir les efforts déployés par l'ONU et l'Égypte en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique et légitime. L'Union continuera d'œuvrer à cette fin avec ses partenaires, les Israéliens et les Palestiniens, les acteurs régionaux et ses partenaires au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous espérons que le plan de paix des États-Unis pour le Moyen-Orient apportera une contribution supplémentaire dans ce sens.

L'indispensable aide humanitaire doit l'emporter sur les divisions politiques. Mettre fin à l'action importante de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pourrait bien créer une instabilité et un vide qui ne feraient que servir les intérêts des extrémistes. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres apportent, collectivement, la contribution la plus importante au budget de l'UNRWA. Nous sommes et continuerons d'être des supporteurs solides, fiables et prévisibles de l'Office. Il y a quelques semaines à peine, l'Union européenne a augmenté de 40 millions d'euros son soutien financier à l'UNRWA, portant sa contribution totale à l'Office depuis le début de cette année à 146 millions d'euros.

Durant la réunion ministérielle que l'Union européenne a coprésidée, aux côtés de deux de ses États membres, la Suède et l'Allemagne, et d'autres partenaires le 27 septembre, les participants ont souligné l'importance de soutenir pleinement la capacité de l'UNRWA de s'acquitter efficacement de son mandat, à savoir, aider et protéger les réfugiés de Palestine, tout en continuant

à veiller à la transparence et à la responsabilité dans l'exécution de ses programmes. L'année prochaine sera encore plus difficile pour l'UNRWA. Dans ce contexte, nous devons souligner une fois de plus à quel point il est crucial que l'UNRWA et les donateurs intensifient leurs efforts pour assurer la stabilité financière de l'Office, tout en maintenant l'accent sur son mandat. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que l'UNRWA et son personnel dévoué puissent poursuivre leur travail jusqu'à ce que le sort des réfugiés de Palestine ait enfin trouvé une solution juste, équitable, concertée et réaliste.

Vingt-cinq ans après la signature des Accords d'Oslo, une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens fait toujours cruellement défaut. Bien que les Accords d'Oslo n'aient pas atteint leur objectif global, une de leurs principales réalisations est que les institutions palestiniennes sont à présent en place. Il est dans l'intérêt des Palestiniens et des Israéliens que leur stabilité soit préservée.

L'Union européenne continuera d'exhorter les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale compromettant la relance des négociations ou la viabilité de la solution des deux États. Rien ne saurait justifier ni la violence ni l'incitation à la haine. Nous suivons avec une vive préoccupation la situation sur le terrain, en particulier, d'une part, la démolition imminente du village bédouin de Khan el-Ahmar, y compris son école, dont l'emplacement revêt un intérêt stratégique s'agissant de préserver la continuité d'un futur État palestinien, et, d'autre part, la décision prise dimanche dernier par les autorités israéliennes de mettre à exécution leurs projets d'expansion des colonies de peuplement à Hébron. L'Union européenne, qui a maintes fois exhorté Israël à ne pas mettre à exécution sa décision de démolir la communauté Khan el-Ahmar et d'en déplacer ses habitants, réitère aujourd'hui sa ferme opposition à la politique de peuplement israélienne et aux mesures prises dans ce contexte, notamment les démolitions et confiscations — y compris de certains projets financés par l'Union européenne —, les expulsions et les transferts forcés. Les colonies sont illégales au regard du droit international, elles constituent un obstacle à la paix et elles menacent de rendre impossible la solution des deux États.

Nous devons œuvrer de concert pour inverser la tendance négative observée actuellement sur place, qui nous éloigne de la solution négociée des deux États, avec Jérusalem pour future capitale de ces deux États. Une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens comme des Palestiniens et aux aspirations palestiniennes au statut d'État et à la souveraineté, qui mette fin à l'occupation et qui résolve toutes les questions relative au statut final, demeure le seul moyen viable et réaliste de mettre un terme au conflit et d'instaurer une paix juste et durable. L'Union continuera d'œuvrer à cette fin avec les deux parties, ainsi qu'avec ses partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Le conflit en Syrie, qui se poursuit depuis plus de sept ans, a causé d'immenses souffrances. Des millions de personnes ont été forcées de trouver refuge dans d'autres pays ou ont été confrontées à la famine, aux sièges et aux offensives armées dans leur pays, ainsi qu'à des violations flagrantes et constantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier par le régime syrien. Le régime syrien porte l'écrasante responsabilité de la situation humanitaire catastrophique et des souffrances du peuple syrien.

L'Union européenne prend acte de la signature du mémorandum visant à instaurer un cessez-le-feu à Edleb et appelle les garants du processus d'Astana à veiller à ce que ce cessez-le-feu soit respecté ainsi qu'à préserver la dernière zone de désescalade toujours en place en Syrie. L'Union européenne espère qu'ils respecteront leur engagement et qu'ils garantiront également la protection des vies et des infrastructures civiles, ainsi qu'un accès humanitaire sûr, sans entrave et durable à toute la Syrie.

L'Union européenne appuie sans réserve le mandat et les efforts de l'Envoyé spécial pour la Syrie en vue de créer une commission constitutionnelle qui marquera la première étape sur la voie d'une solution politique inclusive, crédible et durable en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). L'Union européenne s'engage à rester à l'avant-garde des efforts de la communauté internationale aux fins d'établir les responsabilités et de garantir la justice en Syrie. Tous les responsables d'atteintes au droit international et au droit des droits de l'homme, dont certaines pourraient être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, devront répondre de leurs actes. Nous réitérons notre condamnation de l'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie par le régime syrien et par Daech, comme l'a confirmé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes profondément

préoccupés par les rapports de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, qui continuent de faire état de l'utilisation d'armes chimiques en divers endroits du pays ces derniers mois.

L'Union européenne se félicite que la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques ait récemment décidé de renforcer la capacité de l'OIAC d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. L'Union européenne a imposé des mesures restrictives à l'encontre de hauts fonctionnaires et de chercheurs syriens et a adopté un nouveau régime global de sanctions visant l'utilisation des armes chimiques.

Parallèlement, nous renouvelons notre appel à toutes les parties au conflit et aux acteurs susceptibles de les influencer, en particulier le régime syrien et ses alliés, pour qu'ils veillent à permettre un accès humanitaire sans entrave et durable et les évacuations sanitaires de tous les Syriens qui en ont besoin. La situation dans le camp de Roukban est particulièrement épouvantable. L'Union européenne appelle toutes les parties prenantes à y faciliter un accès humanitaire immédiat.

L'Union européenne appuie le droit des Syriens de rentrer chez eux volontairement et dans la sécurité et la dignité, conformément au droit international humanitaire, dès lors que les conditions le permettront. Elle demande un accès sûr pour tous aux documents d'état-civil, au logement et aux droits de propriété, de manière à garantir que les droits des Syriens seront préservés et que les déplacées bénéficieront des conditions élémentaires leur garnatissant un retour digne, sûr et librement consenti lorsque les conditions le permettront.

Toutefois, l'Union européenne partage l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), selon laquelle les conditions d'un rapatriement sûr et non contraint ne sont pas encore en place. Il est impératif que les efforts entrepris pour réunir ces conditions soient bien coordonnés avec tous les acteurs compétents, en particulier le HCR. L'Union européenne entend organiser, au cours de la dernière semaine de mars 2019, une troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, afin de soutenir le processus politique mené par l'ONU en vue de trouver une solution au conflit, de permettre aux voix de la société civile syrienne de se faire entendre et d'obtenir des annonces de contributions de la part des États membres de l'Union européenne et des donateurs internationaux.

Enfin, l'Union européenne réaffirme qu'elle ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012, sera fermement engagée.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil réaffirme son appui de longue date à la mise en œuvre de la solution des deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et mutuellement acceptées sur la base des lignes de 1967, en application du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'ONU et des directives établies pour le processus de paix. Au cœur de cette formule se trouve l'objectif d'œuvrer à la fin de l'occupation et à la création d'un État palestinien pleinement souverain, économiquement viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Dans ce contexte, l'expansion des colonies israéliennes en Palestine, qui sont illégales au regard du droit international, de même que l'incitation à la violence et les discours incendiaires dans les deux camps, continuent d'entraver l'instauration d'une paix durable dans la région. Le Gouvernement brésilien continue de soutenir que la question du statut final de la ville de Jérusalem doit être réglée dans le cadre de négociations entre Israël et la Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016).

Le Brésil demeure profondément préoccupé par la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. L'escalade de la violence au cours des derniers mois montre qu'il est urgent de trouver une solution pacifique au conflit, solution qui passe entre autres par la réconciliation entre Palestiniens.

La situation financière critique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'effet que son déficit chronique a sur sa capacité de répondre aux besoins des réfugiés palestiniens constitue une autre évolution inquiétante dans la région. En tant que membre de la Commission consultative de l'UNRWA, nous tenons à souligner le rôle vital que joue l'Office dans l'accès aux services de santé, à l'éducation et à

d'autres services de base pour près de 5,3 millions de réfugiés. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure qui pourrait compromettre la capacité de l'UNRWA de s'acquitter de ses fonctions.

Le Brésil reste gravement préoccupé par la situation en Syrie et se félicite de l'accord conclu en vue de créer une zone démilitarisée entre l'opposition et les forces gouvernementales dans la province d'Edleb. Nous exhortons toutes les parties concernées à honorer pleinement cet accord. Nous tenons également à renouveler notre plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, ainsi qu'aux négociations politiques entre Syriens qui se déroulent à Genève. Nous attendons avec intérêt la création d'une comission constitutionnelle conformémement aux accords conclus à Sotchi et réaffirmons notre appui à un règlement politique sans exclusive de la crise syrienne sur la base des paramètres définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), en s'appuyant pleinement sur les conditions créées par le processus d'Astana. Nous formons une nouvelle fois l'espoir qu'un processus politique facilité par l'ONU et dirigé par le peuple syrien mettra un terme à la guerre et apportera une solution pacifique au conflit.

En ce qui concerne la décision de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, de quitter ses fonctions fin novembre, le Brésil le remercie des efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir des conditions propices à un règlement politique crédible et inclusif de ce conflit prolongé.

La guerre civile au Yémen, qui est entrée dans sa quatrième année, constitue actuellement la plus grave crise humanitaire au monde. Le Gouvernement brésilien est alarmé par les allégations répétées de violations du droit international humanitaire au Yémen. Le Brésil demeure gravement préoccupé par la situation dans la ville portuaire d'Hodeïda et appelle toutes les parties à faire en sorte que le port reste pleinement opérationnel pour prévenir une nouvelle aggravation des problèmes humanitaires du peuple yéménite. Le seul moyen viable d'assurer l'avenir du pays est de parvenir à un règlement négocié. Le Brésil appuie pleinement le plan présenté par l'Envoyé spécial, Martin Griffiths, pour relancer les négociations politiques et mettre en œuvre des mesures de confiance. Nous exhortons toutes les parties à participer pleinement aux initiatives visant à promouvoir un règlement négocié du conflit.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**Mgr Grysa** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie l'État plurinational de Bolivie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité durant le présent mois, d'avoir convoqué ce débat public sur un sujet qui nous ramène aux premières heures de l'ONU, ou plus précisément à la résolution 181 (II), adoptée en 1947, en vertu de laquelle le territoire sous mandat de Palestine a été divisé en deux États, l'un juif et l'autre arabe. Depuis quelque 70 ans, la question palestinienne fait l'objet de très nombreux rapports, débats et résolutions dans la salle du Conseil de sécurité et dans d'autres enceintes de l'ONU.

Le Saint-Siège appuie la solution des deux États depuis le début, et ma délégation réaffirme une fois de plus la position inébranlable du Saint-Siège, à savoir que la solution des deux États est le seul moyen viable de répondre à l'aspiration des Israéliens et des Palestiniens à une coexistence pacifique et qu'elle constitue le seul plan de paix réalisable qui permettrait aux deux nations de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Les faits sur le terrain, tels qu'ils sont présentés chaque mois au Conseil de sécurité par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, sont une source de préoccupation profonde et persistante. Les dirigeants dans les deux camps ont la responsabilité absolue de guider leurs peuples vers un règlement du conflit convenu d'un commun accord, et non de les mener vers une aggravation de ce conflit. Le Saint-Siège appelle Israël et la Palestine à faire preuve de sagesse, de responsabilité et de la volonté politique nécessaire pour conclure un accord de paix historique qui répondrait aux aspirations légitimes des deux peuples. L'instauration d'un dialogue placé sous le signe de la persévérance et de la bonne volonté doit remplacer la rhétorique incendiaire, la violence et le conflit. Les civils innocents ne doivent jamais être la cible de la terreur ni d'un recours excessif à la puissance militaire.

La discorde israélo-palestinienne et les divisions entre Palestiniens sont également exacerbées par des forces extérieures et les intérêts géopolitiques de pays tiers. Le Saint-Siège exhorte donc les voisins régionaux et les autres États concernés en dehors de la région à faciliter et maintenir en vie le processus de paix, plutôt

qu'à l'obstruer ou le saborder dans le but de satisfaire leurs propres intérêts.

Le Saint-Siège réaffirme le statu quo historique de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et il rejette toute mesure unilatérale visant à le modifier. Dans le même temps, il appelle l'ONU à examiner attentivement le statut de Jérusalem, comme le recommande la résolution 181 (II), adoptée en 1947 par l'Assemblée générale. Ma délégation estime que la Ville sainte doit être un lieu de convergence et de paix et que les fidèles des trois religions monothéistes que sont le judaïsme, le christianisme et l'islam doivent avoir un accès libre et sans entrave à ses lieux saints. En conséquence, la proposition initiale d'un statut international garanti par l'ONU reste d'une grande importance pour répondre à la vocation sans égale de cette ville. En effet, la Ville sainte de Jérusalem occupe incontestablement une place très particulière non seulement dans le cœur de ses habitants, mais aussi dans celui des fidèles de ces trois religions monothéistes à travers le monde entier. Puisse-t-elle devenir vraiment ce que son nom représente : la Ville de la paix.

Ma délégation constate avec une profonde préoccupation la terrible situation humanitaire à laquelle sont confrontés les réfugiés palestiniens et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Office fournit un appui multiforme essentiel à quelque 5,6 millions de réfugiés palestiniens enregistrés, répondant aux besoins humains les plus élémentaires, qui vont du logement à l'éducation, des soins de santé aux services sociaux. Dans un contexte qui ne montre aucun signe de règlement à court terme, un UNRWA pleinement fonctionnel reste le meilleur moyen d'empêcher que la situation dans la région ne s'aggrave d'une manière qui pourrait coûter très cher à la communauté internationale.

Comme l'UNRWA, divers groupes et organisations caritatifs de l'Église catholique fournissent des services d'éducation, de santé et des services sociaux aux réfugiés palestiniens et aux Palestiniens en général. Le Saint-Siège espère et prie pour qu'une solution juste et durable soit trouvée le plus rapidement possible au conflit israélo-palestinien grâce à la reprise des négociations relatives au statut final afin de réaliser la solution des deux États, avec Israël et un État palestinien vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

**M^me^ Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Étant donné que le présent débat public sur la Palestine sera probablement le dernier organisé par le Conseil de sécurité cette année, je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement indonésien à la délégation bolivienne pour son appui sincère et constant à la cause palestinienne durant son mandat.

Malheureusement, au lieu d'en améliorer notre compréhension ou de contribuer à parvenir à la paix et à un règlement du conflit, ce débat trimestriel sur le Moyen-Orient est devenu une vitrine des activités illégales et de la violence de la Puissance occupante à l'encontre du territoire qu'elle occupe et de sa population, y compris les femmes et les enfants. Nous semblons réduits au rôle de spectateurs qui observent des tragédies de plus en plus inquiétantes sans avoir la capacité, ou même la lucidité, d'y mettre fin. Il semble que nous devenions indifférents et sans émotion, prêts à considérer la situation comme banale. Il semble qu'à chaque séance, nous apprenions maintenant la construction de nouvelles implantations illégales plus ambitieuses, la démolition de maisons et de biens, des restrictions et des blocus. Nous entendons parler du recours excessif à la force, des détentions arbitraires et autres illégalités, qui ressemblent également à ce que nous avons vu dans les rapports précédents. Le rapport dont nous sommes saisis (S/2018/614) sur l'application de la résolution 2334 (2016) en est un autre. Mais la vérité, c'est que ces rapports portent sur des personnes, des familles et des collectivités. Il s'agit de vies humaines et d'êtres humains comme nous, dont le seul désir est d'avoir une vie normale et paisible, mais qui sont confrontés chaque jour à des actes de violence et à la négation de leurs droits.

L'Indonésie doit répéter ce qu'elle dit depuis longtemps, à savoir que la question de l'occupation de la Palestine dure depuis trop longtemps. La responsabilité en incombe au Conseil, et nous nous opposons à toute tentative visant à détourner son attention en cette période critique. Tout en sachant que la Charte des Nations Unies ne fournit pas au Conseil de sécurité un mécanisme d'application lui permettant de veiller à ce que ses décisions soient respectées, nous espérons que le Conseil est conscient que les Palestiniens méritent eux aussi de vivre en paix et que cet organe peut faire beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici dans ce domaine.

Nous réaffirmons les principes énoncés dans la Charte, qui fixent des paramètres clairs pour le Conseil dans des domaines tels que l'égalité des droits des États, l'autodétermination, le respect des droits de l'homme,

le non-recours à la force et l'intégrité territoriale. Fervent partisan du multilatéralisme, l'Indonésie réaffirme que le Conseil était et est censé être le principal organe non seulement pour maintenir le principe de la paix mondiale, mais aussi pour empêcher tout recours unilatéral à la violence par un État contre des civils ou d'autres États. En effet, il est censé être une force pour la paix dans le monde en étant une sauvegarde contre l'injustice et l'impunité partout dans le monde.

L'Indonésie souhaite faire état de la poursuite du carnage par les forces israéliennes depuis le début de la Grande Marche du retour en mai dernier. Au moins 198 Palestiniens, dont 31 enfants, trois personnes handicapées, trois ambulanciers paramédicaux et deux journalistes, ont été tués. En outre, plus de 20 000 personnes ont été blessées, dont certaines ont subi des blessures qui ont changé leur vie et qui les ont laissées paralysées. Le 28 septembre, sept Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués en une journée au cours des manifestations et des centaines ont été blessés. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces chiffres représentent le plus grand nombre de morts en une seule journée depuis le 14 mai, date à laquelle 42 Palestiniens ont été tués. Nous condamnons cette violence insensée et appuyons l'appel à la protection du peuple palestinien, notamment par l'envoi d'une force de protection internationale.

S'agissant de la question de la Syrie, nous nous félicitons de la création d'une zone tampon démilitarisée dans le gouvernorat d' Edleb. C'est la preuve que la diplomatie a produit des résultats positifs dans l'effort visant à éviter les pertes civiles. La protection des civils doit être une priorité absolue pour toutes les parties prenantes, et l'Indonésie estime qu'un règlement politique par le dialogue et la négociation est la meilleure solution.

Enfin, en ce qui concerne le Yémen, l'Indonésie est préoccupée par la grave détérioration de la situation humanitaire, et nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures rapides et concertées pour prévenir une famine généralisée. Des mesures doivent être prises pour reprendre le dialogue entre les parties afin de répondre aux préoccupations urgentes et de progresser vers un règlement politique du conflit.

Je voudrais terminer en appelant les deux parties au conflit israélo-palestinien à s'abstenir de toute provocation, d'incitation et de rhétorique incendiaire, comme le prévoit la résolution 2334 (2016). À notre avis, cet appel devrait également être adressé aux autres États Membres. Nous devons nous rappeler que nos déclarations ou actions provocatrices ne contribueront qu'à une escalade de la situation sur le terrain. Nous appelons les États Membres à créer les conditions nécessaires pour promouvoir la paix et rétablir la confiance. Nous espérons également que le Conseil s'abstiendra de toute pratique de deux poids, deux mesures qui risquerait d'éroder sa crédibilité et son autorité. Nous l'appelons à mettre en œuvre ses résolutions contraignantes, notamment la résolution 2334 (2016), qui est cruciale pour l'avancement de la paix.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Niang :** Je voudrais tout d'abord féliciter la Bolivie pour l'efficacité avec laquelle elle conduit les travaux du Conseil de sécurité, au titre de ce mois et pour son soutien indéfectible à la cause palestinienne et à la solution des deux États. Ce soutien a été manifesté tout au long du mandat de la Bolivie au Conseil mais aussi par la reconnaissance officielle de l'État de Palestine intervenue en 2010.

Ce débat public m'offre l'opportunité, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'appeler, encore une fois, cet auguste organe, investi de la paix et de la sécurité internationales, à agir pour mettre un terme à la détérioration continue de la situation dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Cela est d'autant plus urgent que 70 ans après la guerre israélo-arabe et 51 ans après le début de l'occupation, nous restons toujours confrontés à l'absence d'un horizon politique clair, devant conduire à une solution juste, durable et pacifique à ce différend.

L'expansion des colonies de peuplement, en violation des résolutions pertinentes de cet organe, en particulier de la résolution 2334 (2016), non seulement sape la continuité du territoire palestinien, mais aussi entrave les droits fondamentaux du peuple palestinien. Il s'y ajoute que la Puissance occupante persiste dans ses tentatives de déplacer de force des civils palestiniens et de saisir leurs terres. À cet égard, nous déplorons le projet de démolition d'un village bédouin à Khan el-Ahmar, une mesure prise en violation du droit international humanitaire, rejetée à juste titre par des pans importants de la communauté internationale.

De même, le Comité déplore les mesures unilatérales susceptibles de remettre en question le consensus international sur les questions relevant du statut final, y compris donc celle de Jérusalem.

Dans un récent rapport, la Banque mondiale a décrit la situation socio-économique dans la bande de Gaza comme étant en « chute libre», sans compter la détérioration continue de la dimension humanitaire, autant de facteurs qui risquent de conduire à une nouvelle escalade militaire. Le Comité exhorte donc les parties à faire preuve de retenue et à œuvrer en faveur de la désescalade de la tension.

Dans ce contexte, tout en encourageant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et son personnel, souvent exposé à de sérieuses menaces, le Comité renouvelle son appel pressant à l'ensemble des États Membres à poursuivre et à renforcer leur soutien à l'agence onusienne, afin de lui permettre de disposer de ressources suffisantes, prévisibles et durables garantissant la continuité des services vitaux fournis aux réfugiés palestiniens. En outre, le Comité exhorte Israël à lever le blocus en cours depuis 11 ans et en appelle à une réconciliation entre acteurs politiques palestiniens pour rétablir l'unité de leur peuple.

Alors que la communauté internationale reste paralysée, les manifestations en cours ont déjà entraîné de nombreuses victimes civiles palestiniennes, parmi lesquelles des enfants, notamment à Jérusalem et au niveau de la barrière de la bande Gaza.

Parce qu'il demeure convaincu que la violence ne saurait être une solution à ce conflit, le Comité soutient les efforts en faveur d'un cadre multilatéral élargi pour relancer le processus de paix, sur la base des plateformes admises de longue date, en vue de parvenir à la solution à deux États. Le Comité est d'avis qu'en tant que communauté internationale, nous devons revoir la manière avec laquelle nous assumons collectivement nos responsabilités vis-à-vis de la Charte des Nations unies. Sous ce rapport, la violation au quotidien de 86 résolutions de ce Conseil et 705 résolutions de l'Assemblée générale, constitue une menace à la crédibilité de l'ONU et à l'état de droit.

La semaine de haut niveau de la soixante-treizième Assemblée générale a été une opportunité pour la plupart des dirigeants du monde de réaffirmer leur attachement au multilatéralisme et de souligner le rôle central qui revient à l'ONU dans le règlement de la question palestinienne. Il est heureux aujourd'hui de constater que 139 États Membres ont reconnu officiellement l'État de Palestine. Le Comité encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait, notamment les membres de l'Union européenne, à suivre cette dynamique, pour démontrer, comme ils l'ont fait avec l'État d'Israël, l'attachement à la légitimité internationale et à la solution des deux États.

Le Comité se réjouit de l'adoption, par une importante majorité de l'Assemblée générale, de la résolution 73/5, accordant des prérogatives supplémentaires temporelles à l'État de Palestine, appelé à assurer, à compter de janvier 2019, la présidence annuelle du Groupe des 77 et de la Chine. La présidence du Groupe des 77, qui est constitué de 134 membres, est un témoignage supplémentaire éloquent de la confiance grandissante que la communauté internationale accorde à la Palestine.

Si nous voulons sauvegarder notre action collective, alors nous devons joindre le geste à la parole pour mettre fin à l'injustice historique dont souffre le peuple palestinien et favoriser la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant juin 1967, en application des résolutions pertinentes des Nations unies et du droit international.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Molefe** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à remercier la Bolivie d'avoir organisé cet important débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, avec un accent particulier sur la situation palestino-israélienne. Nous voudrions également remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé riche en informations.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par la détérioration de la situation en Palestine, qui s'est aggravée en raison de l'absence totale de progrès dans le processus de paix. La clef de la recherche d'un règlement véritable du conflit réside dans la nécessité pour les parties de se rencontrer afin de décider ensemble des questions les plus litigieuses qui les opposent. Cela n'est possible qu'à l'issue d'un processus permettant de rétablir la confiance et que s'il existe une volonté véritable et démontrée de faire la paix. Le règlement des questions relatives au statut final, y compris le statut de Jérusalem, le sort des réfugiés palestiniens et des colonies israéliennes, ainsi que les frontières et les questions de sécurité, ne peut être imposé par des parties

extérieures. Les négociations de paix sont des processus délicats et difficiles qui supposent confiance et bonne volonté entre les parties pour réussir. Nous insistons sur le fait que des acteurs extérieurs ne sauraient décider du sort des parties à de tels processus.

Malheureusement, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et la poursuite des opérations militaires par les Forces de défense israéliennes ne contribuent en rien à susciter la confiance et la bonne volonté nécessaires pour faire avancer le processus. Elles ne font au contraire qu'accentuer les facteurs externes négatifs, telle la perpétuation de la crise des réfugiés palestiniens.

À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus l'importance du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une assistance socioéconomique vitale aux réfugiés palestiniens depuis des décennies. Les compressions budgétaires de l'UNRWA menacent la vie de nombreuses personnes vulnérables et sapent toute confiance dans la recherche d'une solution au conflit. Punir les civils en supprimant le financement de l'aide humanitaire ne peut en aucun cas être considéré comme faisant avancer le processus de paix. Le fait de réduire les financements revient presque à insinuer que les gens ont choisi de vivre dans de telles conditions. L'Afrique du Sud se félicite des récents engagements pris en faveur de l'UNRWA et affirme que cet appui humanitaire crée les conditions qui pourraient un jour contribuer à la pleine autodétermination et, en définitive, à la prospérité du peuple palestinien.

La grande majorité de la population palestinienne a vécu toute sa vie sous occupation israélienne. Depuis plus d'un demi-siècle, les Palestiniens sont privés de leur dignité et de leurs droits fondamentaux à la libre circulation, à l'éducation, aux soins de santé et même de leur droit à la vie. Plus les progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient se feront attendre, plus les effets négatifs seront ingérables, non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour la région et le monde tout entier.

Le peuple palestinien continue de compter sur la communauté internationale, en particulier sur l'ONU, pour l'aider à réaliser son droit à l'autodétermination. Après tout, nous, les Nations Unies, avons convenu en 1947 de créer deux États indépendants, l'État indépendant d'Israël et l'État libre et indépendant de Palestine, vivant côte à côte. L'État d'Israël a été créé, mais 71 ans plus tard, l'État palestinien n'est toujours qu'un rêve. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mobiliser davantage la solidarité et œuvrer à une solution juste et durable pour le peuple palestinien.

L'Afrique du Sud tient à souligner l'importance d'une plus grande participation des femmes au processus de paix, car il est de plus en plus reconnu que l'activisme des femmes et leur leadership donnent un coup d'accélérateur aux premiers efforts de paix et que la marginalisation des femmes ne fait à l'inverse qu'affaiblir les perspectives de paix. Nous saluons également le rôle de l'activisme non violent des femmes en faveur de la paix dans les deux sociétés et nous pensons que ces initiatives devraient être mises à profit pour créer la bonne volonté et l'engagement nécessaires pour stimuler les perspectives de paix.

Il est clair que la paix et la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient ne pourront être atteintes sans la paix entre Israël et la Palestine, car cette question demeure une source centrale de discorde et de conflit entre les différents peuples de la région. Nous réaffirmons que la responsabilité de parvenir à la paix incombe au premier chef aux peuples palestinien et israélien. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons appuyer et encourager les parties dans cette entreprise. Le cadre juridique international de ces négociations est en place. Il est constitué notamment des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, pour n'en citer que quelques-uns. Toutefois, nous devons également reconnaître que la situation ne peut pas continuer ainsi et qu'il faut donner une impulsion indispensable et hautement nécessaire pour remettre le processus de paix sur les rails.

En conclusion, ma délégation estime que le dialogue et la négociation demeurent le seul moyen de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. En outre, je voudrais réaffirmer l'engagement de ma délégation à continuer de travailler sur cette question, à l'ONU et dans d'autres instances multilatérales, afin de trouver les moyens de contrer de manière juste et équitable la menace que ce conflit représente pour la paix et la sécurité internationales.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom des États membres de l'Organisation de la

coopération islamique (OCI), pour lesquels la question palestinienne a toujours été et demeure une préoccupation majeure. Elle requiert une action collective prioritaire, y compris de la part du Conseil de sécurité, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation, ainsi qu'aux principes fondamentaux de justice et d'humanité.

Le présent débat public se tient à un moment charnière pour la cause palestinienne, qui connaît des difficultés sans précédent et se heurte à des défis existentiels, notamment en raison de l'absence de toute action politique et juridique sérieuse de la part de cet organe pour faire appliquer ses résolutions en vigueur visant à ce qu'Israël mette fin à son occupation illégale, qui dure depuis des décennies, et aux violations des droits fondamentaux du peuple palestinien. L'impunité et l'absence d'action sérieuse ont aggravé l'impasse politique, exacerbé les souffrances humanitaires du peuple palestinien et créé une situation à la fois intenable et très explosive.

L'OCI met en garde contre le fait que l'impasse politique actuelle n'est ni acceptable ni viable. Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas rester un observateur passif tandis que cette situation déjà instable continue à se détériorer et se fragiliser, Israël persistant dans ses politiques d'occupation illégales et destructrices qui sapent la continuité et la viabilité de l'État de Palestine et compromettent les chances de concrétisation de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, sans parler du fait que les politiques et mesures israéliennes constituent une violation flagrante des résolutions de l'ONU et des droits légitimes des Palestiniens et sont souvent constitutives de crimes de guerre.

La question palestinienne reste une épreuve décisive pour notre détermination collective à contribuer à rétablir la confiance dans le droit international, le système international et le potentiel de paix et de justice. L'engagement multilatéral de la communauté internationale, conformément aux résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016), est plus que jamais nécessaire pour sauver la solution des deux États et relancer un processus de paix au point mort, en vue de parvenir à une solution globale fondée sur des paramètres convenus au niveau international, notamment les résolutions des organes de l'ONU, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

L'OCI a maintes fois attiré l'attention de la communauté internationale sur les politiques coloniales d'Israël dans Jérusalem-Est occupée, qui continuent de modifier illégalement le caractère, le statut et la composition démographique de la ville et de l'isoler du reste de son environnement palestinien naturel. Dans le même ordre d'idées, les fréquentes attaques visant la mosquée Al-Aqsa et les fidèles musulmans par la police et les colons israéliens continuent d'aggraver les tensions et laissent présager de conséquences profondes et dévastatrices qui compromettraient davantage les perspectives de paix et risqueraient de faire de Jérusalem la capitale de la haine, du fanatisme et de la violence au lieu de la capitale de la tolérance, de la coexistence et de la paix qu'elle doit être.

Pendant ce temps, les atrocités et les pertes civiles continuent tragiquement de s'aggraver du fait d'une offensive militaire israélienne brutale contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza assiégée. Des attaques contre des manifestants pacifiques, y compris des enfants, continuent d'être commises sous les yeux de la communauté internationale. Nous appelons de nouveau le Conseil à agir de manière responsable pour remédier à la crise, et demandons la levée du blocus israélien illégal. Il est urgent que le Conseil prenne des mesures pour honorer son devoir de protection du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza assiégée.

Il est douloureux d'observer des millions de réfugiés palestiniens endurer des décennies de déplacement et d'injustice tandis qu'Israël continue de nier leurs droits légitimes. Leur situation s'aggrave de manière dramatique car l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) connaît une crise de financement sans précédent qui met en péril l'aide humanitaire et l'aide au développement indispensables qu'il apporte aux réfugiés, notamment ses programmes essentiels d'éducation, de santé, de secours et de services sociaux, provoquant une anxiété et une inquiétude profondes et laissant présager une instabilité accrue.

Nous affirmons, à cet égard, que l'appui à l'UNRWA en cette période difficile de la part de tous les acteurs internationaux est impératif pour transmettre un message d'espoir et d'engagement politique collectif en faveur des droits et des aspirations des réfugiés palestiniens, afin de veiller à ce que leurs besoins croissants soient satisfaits de manière adéquate et que leur droit au retour, conformément aux résolutions pertinentes,

en particulier la résolution 194 (III), soit préservé et respecté.

Au nom de l'OCI, je voudrais réitérer une fois de plus notre appel collectif à la communauté internationale pour qu'elle renforce son appui en faveur de la résilience du peuple palestinien et agisse sans délai, sur la base de nos obligations politiques, juridiques et morales claires, pour remédier à sa détresse et lui permettre de réaliser ses droits et aspirations nationales légitimes, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance d'un État de Palestine souverain et viable, établi à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole dans le cadre du débat d'aujourd'hui au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

La situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, est critique et manifestement insoutenable. À cet égard, les États membres du Mouvement réaffirment une fois de plus que l'occupation israélienne actuelle et le conflit israélo-palestinien dans son ensemble continuent de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui exige une attention et un règlement urgents, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux outils fournis par la diplomatie multilatérale. Le Conseil de sécurité a une responsabilité claire. Il doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et agir pour faire respecter ses propres résolutions, qui constituent non seulement la base d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit, mais qui ont force de loi pour tous les États Membres de l'Organisation.

Nous restons également déterminés à contribuer à la recherche d'une solution pacifique, juste et durable au conflit, comme cela a été réaffirmé le 26 septembre 2018, lorsque le Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine a adopté une déclaration publique sur cette question, qui a été approuvée à l'unanimité par les membres de notre Mouvement. Nous saisissons également cette occasion pour demander que tous les efforts régionaux et internationaux nécessaires soient entrepris et intensifiés à l'appui de ces objectifs, dont le but ultime est de mettre fin à cette injustice, après plus de 51 ans d'occupation étrangère israélienne de la Palestine, y compris Jérusalem-Est, et plus de 70 ans après la Nakba, dont nous devons rappeler la définition et sa dimension humaine : la catastrophe et la tragédie qui ont frappé le peuple palestinien en 1948, au cours desquelles il a perdu sa patrie et la majorité des Palestiniens ont été déracinés de force de leurs foyers et déplacés, devenant des réfugiés dont les souffrances se poursuivent jusqu'à ce jour.

Le Mouvement des pays non alignés continue de penser que la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité constitue la voie la plus viable vers la paix, établissant les conditions et les paramètres fondamentaux d'une solution juste, et grâce auxquels la solution des deux États pourra se réaliser, sur la base des frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, afin d'assurer le respect des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Conseil de sécurité doit insister pour que cette résolution soit respectée, en particulier par la Puissance occupante. De même, les États membres du Mouvement réitèrent leur appel au respect et à l'application intégrale de toutes les autres résolutions pertinentes à cet égard, car elles créeront les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, régler équitablement le conflit sous tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité.

Nous saisissons cette occasion pour évoquer la crise financière profonde que connaît actuellement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et pour réaffirmer qu'il est urgent de lui fournir un appui soutenu, prévisible et ininterrompu, en particulier à la suite de la décision punitive et injustifiée du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre fin à ses contributions à l'Office, laquelle a non seulement affecté le segment le plus vulnérable de la population palestinienne, sapé la fourniture de l'aide humanitaire et le développement vital, mais aussi menacé la stabilité de la région dans son ensemble. De même, nous nous faisons l'écho des déclarations de l'UNRWA, exprimant également notre préoccupation face aux récentes annonces irresponsables des autorités israéliennes concernant la fermeture des bureaux de l'Office dans le territoire palestinien occupé.

En ce qui concerne Gaza, la situation continue de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la gravité de la situation humanitaire qui, malheureusement, continue de se détériorer quotidiennement. C'est pourquoi nous réitérons notre appel en faveur de la levée complète du blocus israélien sur la bande de Gaza, qui continue d'infliger des souffrances économiques, sociales et humanitaires indicibles à plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens. Il convient de souligner une fois de plus que la crise à Gaza doit être abordée de manière globale, conformément au droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU.

D'autre part, et gardant à l'esprit qu'Israël a clairement renoncé à ses obligations en tant que Puissance occupante de protéger la population civile palestinienne, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, le Mouvement appelle la communauté internationale à assurer la protection des civils palestiniens dans la bande de Gaza et dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, afin de remédier à la situation déplorable d'insécurité dans laquelle vit la population occupée et d'empêcher de nouvelles pertes de vies innocentes.

À cet égard, les États membres du Mouvement réitèrent leur profonde préoccupation quant à la non-application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël, ce qui favorise l'impunité et déstabilise la situation sur le terrain, tout en compromettant les perspectives de paix. Par conséquent, nous appelons de nouveau à une action internationale, notamment de la part du Conseil de sécurité, pour traduire en justice les auteurs de ces violations et faire en sorte que la Puissance occupante cesse de commettre des violations. Israël doit s'acquitter des obligations et des responsabilités qui lui incombent au titre du droit international.

Nous soulignons que le fait de ne pas assurer la protection du peuple palestinien ne fera qu'entraîner une escalade de violence qui se traduira, tragiquement, par de nouvelles effusions de sang, comme nous celle dont nous avons été témoins ces dernières semaines, qui ont fait de nombreux morts et blessés, dont des enfants, parmi les civils palestiniens. Nous réitérons également nos préoccupations face au fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter de son mandat sur cette question très importante depuis longtemps en raison du veto de l'un de ses membres permanents.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, nous réaffirmons que toutes les mesures et les actions qui ont été prises ou seront prises par Israël, la Puissance occupante, comme la décision illégale du 14 décembre 1981, visant à modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration dans cette zone sont nulles et non avenues et sans effet juridique. À cet égard, et conformément à notre position fondée sur des principes, nous demandons une fois de plus qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil.

Pour terminer, le Mouvement réaffirme sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien pour promouvoir un règlement juste, durable, global, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons également notre appui au peuple palestinien héroïque dans sa lutte pour la justice et pour réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, notamment le droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance au sein de son propre État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Atlassi** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je voudrais en outre vous remercier d'avoir organisé la présente séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Par ailleurs, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nikolai Mladenov, de son exposé édifiant sur cette question.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de commencer mon intervention sur une note positive, en félicitant la délégation palestinienne d'avoir été élue par acclamation, lors de la réunion ministérielle le Groupe des 77 et de la Chine tenue en Septembre, à la présidence du Groupe. De plus, l'Assemblée générale a accordé à la délégation palestinienne l'autorisation nécessaire pour représenter le Groupe et s'exprimer en son nom. Nous espérons que

cette mesure est un signe de bon augure pour la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale à l'intérieur des frontières de 1967, coexistant avec Israël dans la paix et l'harmonie.

Toutefois, les événements, les tensions et les bouleversements qui se poursuivent dans la région refroidissent notre optimisme. Un tableau sombre est en train de se dessiner en raison du contexte difficile dans lequel se trouve la question palestinienne. La situation en Palestine occupée se détériore de jour en jour en raison des politiques de judaïsation, de peuplement et d'oppression appliquées systématiquement par la Puissance occupante à l'encontre du peuple palestinien. Cela va provoquer une implosion et exacerber la situation. En outre, ces actions font qu'il est impossible de désamorcer les tensions et de relancer le processus de paix, qui est au point mort depuis quatre ans.

L'usage de la force contre des civils non armés n'a jamais conduit à la paix, et le maintien de la politique de peuplement, en violation des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, n'a jamais conduit à la relance du processus de paix. Au contraire, cette politique a toujours été un acte de provocation contre les Palestiniens et la communauté internationale. De plus, l'absence de conditions de vie décentes n'a jamais ne permis de créer un climat de confiance ou un environnement favorable à la relance du processus de paix.

Porter atteinte au statut juridique et historique reconnu de Jérusalem fera inévitablement basculer la question palestinienne dans un labyrinthe de conflits religieux. Jérusalem est un lieu spécial non seulement pour les habitants de Jérusalem, mais aussi pour les fidèles des trois religions monothéistes. Jérusalem est la première qibla et le troisième lieu saint pour plus d'un milliard et demi de musulmans. Le statut juridique de cette ville est inviolable et ne saurait être modifié, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la légitimité internationale.

C'est pourquoi le Royaume du Maroc, dont le Roi Mohammed VI est le Président du Comité d'Al-Qods, insiste sur l'importance qu'il y a à sauvegarder le statut historique, juridique et politique de Jérusalem, tout en rappelant aux membres permanents du Conseil de sécurité et au Quatuor l'obligation qui est la leur d'assumer pleinement leurs responsabilités afin de prévenir toute action susceptible de porter atteinte au statut de la ville ou de saper les efforts internationaux visant à régler le conflit israélo-palestinien.

Par conséquent, Sa Majesté a demandé, à plusieurs reprises, à ce qu'on évite toute action susceptible de modifier le statut politique de Jérusalem, d'autant plus qu'il s'agit d'une question relevant du statut final. La communauté internationale doit assumer pleinement ses responsabilités et encourager les parties à reprendre les négociations et à relancer le processus de paix sur la base de la solution des deux États. Sinon, cette solution restera un vœu pieux, qui conduira inévitablement à la propagation de la violence et de la haine. C'est précisément ce que Sa Majesté a dit aux participants à la cinquième Conférence internationale sur Jérusalem, que nous avons accueillie à Rabat du 26 au 28 juin 2018, sous le thème « La question palestinienne après 50 ans d'occupation et 25 ans après l'Accord d'Oslo ». Sa Majesté a dit :

> « La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour joindre ses efforts afin que les négociations se poursuivent en vue de parvenir à un règlement juste et équitable de la question palestinienne, conformément à une vision réaliste et à un calendrier précis, sur la base des modalités fixées, négociations auxquelles les deux parties doivent participer en toute bonne foi et en assumant leurs responsabilités.»

Notre soutien à la cause palestinienne est inconditionnel et indéfectible. Sa Majesté l'a réaffirmé dans le message suivant :

> « Nous réitérons notre engagement en faveur de la question palestinienne. Notre appui est inconditionnel et indéfectible. C'est une expression de notre solidarité et de notre engagement irréversible jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits inaliénables, car il s'agit de droits légitimes au regard du droit international, comme la terre et l'histoire en témoignent ».

Pour terminer, la position du Maroc vis-à-vis de ce conflit reste inchangée. Elle se fonde sur l'Initiative de paix arabe et sur les principes et les modalités de la paix, en vue de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et l'harmonie.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

**M^me^ Rodríguez Camejo** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration faite par

la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba regrette que, depuis le dernier débat public en date sur cette question (voir S/PV.8244), aucun progrès n'ait été accompli en faveur de la juste cause du peuple palestinien. Au contraire, la situation sur le terrain continue de se détériorer, avec l'adoption de décisions arbitraires, tel le retrait de l'appui financier d'un État Membre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité, en raison de l'obstruction répétée de l'un de ses membres, n'ait même pas condamné l'escalade de la violence et les événements tragiques survenus dans la bande de Gaza depuis le 30 mars.

Cuba réaffirme son rejet catégorique du recours par Israël à une force disproportionnée et aveugle contre les civils palestiniens dans le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza, en violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire. Nous condamnons une fois de plus la construction et l'expansion illégales des colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé ainsi que la démolition ou la saisie de structures appartenant à des Palestiniens. Toutes ces mesures, conjuguées au blocus de la bande de Gaza, violent la quatrième Convention de Genève et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Cuba renouvelle son appel énergique au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin à l'occupation des territoires palestiniens ainsi qu'aux politiques agressives et pratiques colonisatrices, et qu'il respecte les résolutions sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, adoptées par cet organe, en particulier la résolution 2334 (2016).

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondée sur la création de deux États, permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et garantissant le droit de retour des réfugiés. Nous rejetons la décision unilatérale prise par les États-Unis d'établir leur représentation diplomatique dans la ville de Jérusalem, exacerbant ainsi encore davantage les tensions dans la région. Nous appelons à appuyer la proposition du Président Mahmoud Abbas (voir S/PV.8183) d'organiser une conférence internationale de paix fondée sur les paramètres et les mandats convenus. Nous exprimons au Gouvernement et au peuple palestiniens notre solidarité ainsi que notre appui indéfectibles à l'admission de la Palestine comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Cuba exige une fois de plus le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous rappelons que toute mesure ou action visant à modifier le statut juridique, physique et démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël pour exercer sa juridiction et son administration sur ce territoire, violent le droit international et la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous exigeons le respect du multilatéralisme et de la Charte des Nations Unies, la fin de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, de l'agression étrangère et de l'appui à des groupes terroristes pour fomenter l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient, et nous appelons les parties à cesser de fabriquer des prétextes et des concepts pour tenter de légitimer au Conseil le recours unilatéral à la force et l'agression contre des États souverains.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M^me^ Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de la Bolivie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public et remercions de son exposé détaillé M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Nous remercions également M. Hagai El-Ad de sa participation à la séance de ce matin.

Les conflits non résolus au Moyen-Orient font que la situation reste critique et instable dans la région. Si nous ne faisons pas reposer nos actions sur la sagesse et la raison, et si nous ne nous engageons pas à respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, nous compromettrons la paix et la sécurité dans la région. Ces défis exigent de créer un environnement qui

nous permette de s'y attaquer, et qui permette notamment à toutes les parties intéressées de déployer des efforts concertés pour combattre l'extrémisme violent et le terrorisme et éliminer leurs causes profondes tout en tenant compte de leurs contextes culturel, social et politique.

La question palestinienne figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis des décennies et pourtant, la communauté internationale est incapable de la régler. Parvenir à tel règlement aurait des répercussions positives pour la stabilité de l'ensemble de la région et pour la paix et la sécurité internationales. La question palestinienne est une question centrale pour les nations islamiques et arabes. Une paix durable, juste et globale doit être fondée sur le droit international, la Charte des Nations Unies et les principes de légitimité internationale relatifs à l'autodétermination et à l'inadmissibilité de l'annexion de territoires par la force. Elle exige que les parties palestinienne et israélienne entament des négociations sérieuses pour trouver un accord sur les questions relatives à un règlement final, sur la base des mandats convenus, notamment l'Initiative de paix arabe, afin de créer un État palestinien viable, sis dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien et le territoire libanais occupé; de cesser immédiatement toutes les activités de peuplement; de permettre le retour des réfugiés; de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien; et de ne pas modifier le statut d'Al-Qods Al-Charif et d'autres lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa. C'est ainsi qu'on garantira que les deux parties vivront côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Le blocus injuste de Gaza est entré dans sa onzième année. La population gazaouie souffre le martyre en raison de la crise humanitaire. Sur instruction de S. M. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, nous lui avons fourni 150 millions de dollars d'aide humanitaire. Nous avons également fourni du combustible à la bande de Gaza pour lui permettre de produire de l'électricité. Récemment, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a célébré le début de la nouvelle année scolaire, et l'État du Qatar a versé 50 millions de dollars au programme éducatif de l'UNRWA, ce qui a contribué à ce que ses écoles puissent ouvrir comme prévu. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du rôle positif que nous jouons pour promouvoir la stabilité nécessaire à la paix.

La crise en Syrie a de graves répercussions et exige de toute urgence une solution politique, fondée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), avec la pleine participation du peuple syrien, afin de répondre à ses aspirations légitimes tout en maintenant l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie. Pour que se réalisent la transition politique et la réconciliation nationale, il faut que ceux qui se sont rendus coupables de violations du droit international et du droit international humanitaire répondent de leurs actes, d'où l'importance d'appuyer le mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Près de 16 mois se sont écoulés depuis le début du blocus illégal imposé à l'État du Qatar et de la crise artificielle qui en a découlé, par lesquels on a visé à dépouiller mon pays de sa volonté et à kidnapper sa décision politique sur la base de motifs fallacieux et mensongers, qui se sont avérés avec le temps infondés et non sérieux. Cette crise artificielle n'a fait que paralyser le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), une organisation régionale qui a pu maintenir son unité et sa cohésion pendant plus de trois décennies et qu'il importe de préserver à la lumière des crises et des défis que connaît la région et dont le règlement nécessite une action collective.

Les États qui ont imposé le blocus ont échoué dans leurs visées, l'État du Qatar ayant démontré son aptitude à agir avec sagesse face à cette crise sans précédent dans la région du Golfe arabe, notamment en poursuivant sa politique d'ouverture et en nouant des partenariats bilatéraux et multilatéraux dans différents domaines, et ce malgré les campagnes de haine et de désinformation des États responsables du blocus par lesquelles ils s'efforcent, en vain, de justifier les mesures irresponsables qu'ils ont mises en place contre les citoyens et les habitants du Qatar. Depuis le début de la crise, l'État du Qatar n'a de cesse de réaffirmer sa volonté d'œuvrer à son règlement dans le cadre du droit international et des conventions internationales et bilatérales pertinentes via les mécanismes internationaux de règlement des conflits en vigueur. C'est pourquoi il réaffirme son attachement à la médiation avisée de S. A. Altesse le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État frère du Koweït. Il remercie aussi les États qui appuient cette médiation aux fins du règlement de cette crise et

se dit prêt à s'asseoir à la table des négociations sur la base de principes respectant la souveraineté nationale et loin de tous diktats, comme nous l'avons affirmé dans diverses enceintes.

Afin de remédier aux conséquences juridiques et humaines de cette crise artificielle, notamment la séparation des familles et l'impossibilité pour les étudiants qatariens de poursuivre leurs études du fait des mesures unilatérales prises à leur encontre par les États du blocus, l'État du Qatar a saisi la Cour internationale de Justice. Celle-ci a rendu le 23 juillet son ordonnance sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par l'État du Qatar contre les Émirats arabes unis en l'affaire relative à l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Au terme de son ordonnance, la Cour indique que les Émirats arabes unis doivent veiller à ce que les familles qataro-émiriennes séparées par suite des mesures adoptées par les Émirats arabes unis soient réunies; les étudiants qatariens affectés par ces mesures puissent terminer leurs études aux Émirats arabes unis ou obtenir leur dossier scolaire ou universitaire s'ils souhaitent aller étudier ailleurs; et les Qatariens affectés par ces mesures puissent avoir accès aux tribunaux et autres organes judiciaires des Émirats arabes unis. Ceci atteste de la force de la position juridique de l'État du Qatar dans cette crise artificielle.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que l'État du Qatar est attaché à poursuivre sa politique étrangère fondée sur le droit international, des relations amicales entre les pays et une coopération constructive dans le cadre du système multilatéral, car convaincu que c'est là le meilleur moyen de mettre fin aux différentes crises internationales, y compris celles en cours dans la région du Moyen-Orient.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Abdelaziz** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Le présent débat public se tient à un moment on ne peut plus critique. Le système multilatéral international en général, et le Conseil de sécurité en particulier, voient en effet leur crédibilité érodée, surtout à l'heure où ce dernier s'efforce de relever les défis graves à la légitimité internationale et de défendre les paramètres fermement établis du processus de paix au Moyen-Orient, qui fait l'objet d'attaques féroces.

La Ligue des États arabes met en garde contre le risque grave d'atteinte, au sein de l'ONU, aux principes fondamentaux du processus de paix, en particulier la solution des deux États et l'échange de territoires contre la paix. Elle met en garde aussi contre les tentatives de régler les cinq questions relevant du statut final par des décisions unilatérales irresponsables visant à modifier la réalité sur le terrain, sans négociation et au mépris de la légitimité internationale. On a vu cela avec la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale l'État d'Israël et d'y transférer leur ambassade - alors que le statut d'Al Qods est l'une des plus importantes questions relevant du statut final – ainsi que d'arrêter le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en vue de réduire la capacité des réfugiés palestiniens d'exercer leur droit inaliénable au retour dans leurs territoires occupés - qui est aussi une question relevant du statut final, le tout au profit d'Israël.

À ces attaques féroces s'ajoutent les pratiques inhumaines dont usent Israël contre les manifestants palestiniens sans défense depuis que la Grande Marche du retour a commencé en mars, qui ont fait plus de 200 martyrs et près de 5000 blessés parmi les Palestiniens, outre les sept personnes tuées dans la dernière agression israélienne contre le camp d'Al-Bureidj, au centre de Gaza. De telles pratiques requièrent une réaction ferme de la part du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale pour mettre fin aux violations par Israël de ses obligations de Puissance occupante, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité est, ici, aussi appelé à agir aux fins de l'application, dans les territoires palestiniens occupés, de la quatrième Convention de Genève et des nouveaux concepts humanitaires agréés au plan international, notamment celui de « responsabilité de protéger » et de « sécurité humaine », qui constituent désormais des fondement solides qu'il convient de mettre en oeuvre pour protéger les Palestiniens des affres de l'occupation et des violations de leurs droits, notamment celui d'exprimer de façon pacifique leur refus de l'occupation.

À cet égard, le dernier rapport du Secrétaire général António Guterres, présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, propose différentes solutions possibles. Il fournit au Conseil un moyen solide de reprendre

l'initiative s'agissant de questions importantes et d'œuvrer avec l'Assemblée générale à l'adoption d'un mécanisme efficace chargé de fournir toutes les formes de protection aux Palestiniens sans défense : protection physique contre les agressions armées; protection juridique face à la loi sur l'État-nation juif, qui dénie au peuple palestinien tout lien avec son territoire historique; protection du territoire palestinien, en empêchant l'extension de colonies de peuplement israéliennes, qui a lieu en violation de la résolution 2334 (2016), et en particulier la mise en œuvre du plan israélien de destruction du village de Khan el-Ahmar et d'autres communautés bédouines pour concrétiser la continuité géographique rêvée entre Jérusalem-Est, capitale de l'État de Palestine, et les colonies israéliennes voisines; protection des Lieux saints, en empêchant les tentatives d'Israël de promulguer une loi qui permet aux juifs de prier sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, en violation flagrante du statut d'Al-Qods en tant que symbole de coexistence entre les religions; et, enfin, protection des Gazaouis contre les conséquences humanitaires désastreuses du blocus qu'impose Israël à Gaza, qui entrave les efforts inlassables de l'Égypte visant la réconciliation entre Palestiniens.

Le Président Mahmoud Abbas a, le 20 février, présenté ici un plan d'action clair pour parvenir à la paix par le biais de négociations directes entre Israël et la Palestine – sans ingérence étrangère partiale – sur toutes les questions relevant du statut final, sans exception, sur la base de la solution des deux États, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et d'autres paramètres de légitimité internationale, qui conduiraient avant l'année prochaine à la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il a aussi affirmé ce plan dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

La Ligue des États arabes compte que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale apporteront l'appui nécessaire à cette initiative et œuvreront à sa mise en œuvre aux fins de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Hattrem** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif de Betselem, de leurs contributions.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade militaire à Gaza. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et éviter les actes de provocation afin de prévenir toute nouvelle escalade de la violence. C'est également avec une grande préoccupation que nous avons observé récemment des tentatives visant à retarder et à saper la mise en œuvre rapide et sans entrave du plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour Gaza, un plan important pour la population de Gaza et pour la stabilité régionale. Le 27 septembre à New York, la Norvège a présidé une réunion ministérielle du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est félicité du plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour Gaza et a appelé à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais, en coordination avec l'Autorité palestinienne. La Norvège appuie vigoureusement ces efforts et fournira une assistance supplémentaire à l'ONU.

Gaza est au bord de l'effondrement économique, humanitaire et social. Il est urgent d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'énergie, de créer des emplois et d'assurer la libre circulation des personnes et des marchandises depuis et vers Gaza. La Norvège continuera de collaborer étroitement avec l'ONU, l'Union européenne et les principaux donateurs en vue de garantir l'application intégrale de tous les éléments du plan d'aide humanitaire. Pour que ces efforts conjoints soient couronnés de succès, nous exhortons toutes les parties à ne ménager aucun effort pour appuyer les efforts internationaux. À cet égard, il est essentiel que l'Organisation de libération de la Palestine coopère avec l'ONU et la communauté internationale.

Le Hamas porte une très grande part de responsabilité dans la situation catastrophique qui sévit dans la bande de Gaza et doit mettre fin à ses actes de provocation et à ses manœuvres politiques. C'est l'Autorité palestinienne et la communauté internationale, non pas le Hamas, qui fournissent une assistance à la population de Gaza. Qui plus est, l'Autorité palestinienne doit rétablir sa gouvernance dans la bande de Gaza et réunir la Palestine sous une même autorité. Dans l'intervalle, toutefois, il est contre-productif de cesser de soutenir financièrement Gaza et, ce faisant, d'appauvrir plus encore la population. De son côté, Israël doit reprendre les livraisons de carburant à Gaza, étendre la zone de

pêche et lever le système de restrictions généralisées imposées à la circulation des personnes et des biens depuis et vers la bande de Gaza.

Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a également appelé à une action urgente pour atténuer les risques pesant sur l'économie palestinienne. La baisse considérable des contributions des donateurs, les pertes importantes de recettes en raison des déperditions fiscales et le maintien des restrictions d'accès et de circulation des Palestiniens sont autant d'éléments qui ont entraîné une grave détérioration de l'économie palestinienne en 2018. Il existe un risque d'effondrement financier, l'année prochaine, si nous ne prenons pas des mesures concertées pour régler les problèmes fiscaux, notamment entre l'Autorité palestinienne et Israël. Une économie palestinienne viable est un préalable essentiel à la solution des deux États, et les donateurs doivent accroître leurs contributions. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient demeure indispensable, car il fournit des services essentiels aux réfugiés palestiniens les plus vulnérables et contribue à la stabilité de la région. Il est donc fondamental que les donateurs s'engagent à continuer de l'appuyer.

L'évolution récente de la situation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, notamment la décision de démolir le village de Khan el-Ahmar, est très préoccupante. L'emplacement de ce village revêt une importance stratégique pour la préservation de la continuité territoriale d'un futur État palestinien. La Norvège est un partenaire indéfectible de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient qu'elle promeut depuis des décennies. Notre engagement de longue date à aider à résoudre le conflit entre Israël et la Palestine se fonde sur notre ferme appui à une solution négociée à deux États, même si aujourd'hui les obstacles semblent plus difficiles à surmonter que jamais.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je suis sincèrement reconnaissant à la présidence bolivienne d'avoir convoqué la présente séance et voudrais féliciter chaleureusement la Bolivie de sa conduite exemplaire du Conseil. Je remercie également les intervenants d'aujourd'hui.

Je m'associe aux déclarations faites par les représentants du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Bangladesh, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La situation en Palestine continue de se détériorer. À la suite des nouveaux crimes commis par les Israéliens, le nombre de manifestants palestiniens tués dépasse maintenant les 200 et l'on compte plus de 22 000 blessés. Pourquoi manifestent-ils? Ils manifestent contre les violations systématiques de leurs droits inaliénables ces 70 dernières années, contre l'occupation de leurs terres, contre les 10 années de siège inhumain de Gaza, contre la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël, contre le racisme dont ils sont victimes et sa récente légalisation en droit israélien, contre les démolitions de leurs maisons et contre la construction de colonies de peuplement israéliennes.

Ils veulent retourner sur leurs terres ancestrales, dans leurs maisons, leurs villages et leurs villes, et créer leur propre État avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. Mais pourquoi Israël les tue-t-il? Il les tue tout simplement parce qu'ils sont Palestiniens, qu'il s'agisse d'enfants, de femmes, d'agriculteurs ou de pêcheurs. Parce que pour Israël, les Palestiniens n'ont pas de droit – pas le droit de se réunir, de s'exprimer, de manifester, de retourner chez eux, d'établir leur propre État; ils n'ont même pas le droit à la vie – et parce que pour Israël, la cruauté, le crime, la mort et la destruction sont comme une drogue. Étant donné ces réalités, examinons ce que le Conseil a fait pour protéger les droits et la vie des Palestiniens. Au cours des sept dernières décennies, il a adopté plus de 300 résolutions sur la crise israélo-palestinienne et les questions connexes, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016). Lors des réunions précédentes, presque tous les membres du Conseil ont dit qu'Israël avait violé cette résolution. Bien entendu, ce n'est qu'une résolution parmi les plus de 300 du Conseil violées par Israël, véritable symbole d'un hors-la-loi international.

Les États-Unis protègent Israël inconditionnellement contre toute mesure du Conseil. J'en veux pour preuve leur veto de 44 projets de résolution du Conseil sur Israël. Dans la pratique, les États-Unis ont rendu le Conseil totalement inefficace à l'égard d'Israël, qui s'est donc senti enhardi à commettre les quatre principaux crimes internationaux, à mener plus de 15 guerres, à occuper le territoire des pays arabes, à envahir tous ses voisins sans exception, à attaquer les autres pays de la région et au-delà, à posséder toutes sortes d'armes de destruction massive et je pourrais continuer. La question

qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il y a d'autre moyen que la prise de mesures internationales pour amener les États-Unis et Israël à rendre des comptes, non seulement pour tous les actes répréhensibles qu'ils ont commis, mais aussi pour avoir privé les Palestiniens de leurs droits inaliénables. Nous considérons que le monde doit continuer de défendre la réalisation des droits des Palestiniens et de rejeter toute nouvelle occupation, agression, oppression ou intimidation.

Afin de respecter l'ordre du jour de la présente séance, je me suis concentré uniquement sur la question de Palestine. Nous ferons une autre déclaration plus tard pour répondre aux allégations sans fondement de la représentante des États-Unis.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

**M. Mohamed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Bolivie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cela fait plus d'un demi-siècle que l'Assemblée générale préconise une solution à deux États, avec des frontières clairement définies entre l'État de Palestine et Israël.

Par ses résolutions 476 (1980) et 478 (1980), le Conseil a déclaré que l'occupation israélienne de la Palestine était illégale, que l'annexion de la ville sainte de Jérusalem était illégale, et que le transfert à Jérusalem de la capitale israélienne était illégal. Le Conseil a également déclaré qu'il était illégal qu'un quelconque pays reconnaisse Jérusalem comme capitale d'Israël, et, partant, que le fait d'y déplacer son ambassade était illégal. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demandait aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, et réaffirmait l'illégalité de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé.

Pourtant, la question de la Palestine n'est toujours pas réglée. En tant que membres responsables de la communauté internationale, tous les États Membres, en premier lieu les acteurs clefs du conflit, doivent respecter la lettre et l'esprit des résolutions pertinentes du Conseil. La légitimité du Conseil est fondamentale pour la crédibilité de l'ONU et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pas plus tard que le mois dernier, la Haute Cour de justice israélienne a rejeté une requête visant à empêcher la démolition d'un village en Cisjordanie, démolition qui entraînerait le déplacement de centaines de personnes, les laissant sans abri, sans moyens de subsistance, sans école pour leurs enfants et sans accès à des soins médicaux de base.

Alors même que les Palestiniens continuent de vivre dans des conditions injustes dans leurs propres foyers, nous avons entendu à maintes reprises la communauté internationale appeler le peuple palestinien à faire preuve de résilience. Si nous continuons de nous contenter d'exprimer des sentiments au lieu de demander des comptes aux responsables de multiples violations du droit international et du droit international humanitaire, nous masquons nos propres échecs et nous abdiquons notre propre responsabilité envers ceux que nous prétendons aider.

Les Maldives ont toujours été convaincues que la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et l'harmonie, était la meilleure et la seule solution pour mettre fin à ce conflit. Nous appelons Israël à appliquer pleinement les résolutions du Conseil et à s'acquitter de ses obligations juridiques découlant de la Charte des Nations Unies. Nous devons tous agir de bonne foi et respecter les normes internationales que nous avons forgées pour pérenniser la paix au Moyen-Orient.

En Syrie, nous arrivons au terme de la septième année de conflit et nous sommes proches d'un moment crucial pour la province d'Edleb, dans le nord-ouest du pays, où une flambée de violence entraînerait la pire catastrophe humanitaire de ce siècle. Dans un tel scénario, plus de 3 millions de personnes seraient déplacées, sans nulle part où pouvoir se réfugier, trouver de la nourriture ou avoir accès à des soins de santé. Nous sommes d'avis que tous les acteurs impliqués dans le conflit doivent accorder la plus haute des priorités aux droits fondamentaux des personnes touchées, avant toute autre considération, et permettre aux secours humanitaires de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin.

Les conflits déjà complexes au Moyen-Orient sont encore aggravés par les groupes terroristes qui sèment la destruction et qui, ce faisant, réduisent le tissu social en lambeaux. Ils ne reconnaissent aucune frontière, ne font pas de distinction entre les jeunes et les personnes âgées ni entre les femmes et les hommes, et ne respectent aucune religion ni aucune culture. Nous devons nous attaquer aux facteurs qui favorisent le terrorisme en privilégiant la coopération internationale,

l'échange d'informations et les stratégies axées sur la lutte contre l'extrémisme violent.

Le Conseil de sécurité peut et doit agir pour remédier aux conflits au Moyen-Orient. Nous exhortons le Conseil à se servir des outils et mécanismes déjà en place au sein du système des Nations Unies pour promouvoir le dialogue et pour régler ces conflits. Le Gouvernement et le peuple maldiviens appuieront systématiquement un règlement pacifique et durable de la question de Palestine et des conflits au Moyen-Orient.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

**M. Bermúdez Álvarez** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay attache une grande importance aux différentes situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernant le Moyen-Orient.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé édifiant, ainsi que, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, de son travail dévoué et constant, pour lequel il a pu et peut compter sur l'appui de l'Uruguay.

Malgré les nombreuses initiatives multilatérales, régionales et unilatérales menées pour essayer de mettre fin au conflit israélo-palestinien, nous sommes encore loin d'une solution pacifique et mutuellement acceptable. La solution à deux États reste la seule option viable. Il n'y a pas de plan B qui puisse la remplacer. Il faut revenir, dès que possible, à la table des négociations pour des pourparlers directs propres à élucider les questions en suspens, même si nous reconnaissons que cela peut prendre du temps. Il serait toutefois pire encore de s'enferrer dans la paralysie et la stagnation dont nous sommes témoins. Pour atteindre cet objectif, il faut inverser les tendances en place sur le terrain, faute de quoi il sera extrêmement difficile pour les Palestiniens de consolider leur État sur le plan territorial.

L'Uruguay entretient de forts liens d'amitié aussi bien avec l'État d'Israël qu'avec l'État de Palestine. Nous réaffirmons une fois encore le droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelée, à l'abri de toute menace ou de tout agissement susceptible de compromettre la paix. Nous pourrions nous appesantir sur les événements les plus récents, à savoir les roquettes tirées sur Israël depuis la bande de Gaza et la répression que cela provoque, ou sur la démolition imminente du village de Khan el-Ahmar. Nous préférons plutôt consacrer notre intervention de ce jour à demander aux deux parties d'opter pour des mesures et des gestes propres à désamorcer et atténuer les tensions, même progressivement. De l'avis de l'Uruguay, ces mesures incluent les éléments ci-après.

Premièrement, il faut s'abstenir de tirer des projectiles industriels ou artisanaux à partir de la bande de Gaza, ainsi que de toute action susceptible d'être qualifiée de terroriste contre des cibles israéliennes. Deuxièmement, il convient de ne plus réprimer de manière disproportionnée les manifestations ou protestations qui ont lieu dans la bande de Gaza. Troisièmement, il faut interrompre la politique de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, qui est illégale au regard du droit international. Quatrièmement, il faut suspendre les ordres de démolition de logements palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cinquièmement, la pleine reconnaissance de l'État d'Israël et la fin du blocus de Gaza sont essentiels. Sixièmement, les prisonniers, qu'ils soient militaires ou civils, ou leurs dépouilles, doivent être rendus à leurs familles en signe d'une humanité a minima dans ce conflit. Septièmement, les accords de réconciliation entre le Fatah et le Hamas doivent être consolidés pour promouvoir l'unité palestinienne. Huitièmement, mais ce n'en est pas moins important, il faut que, au-delà du militantisme, les uns et les autres soient à l'écoute des urgences et des besoins de la population civile. Les civils palestiniens et israéliens représentent la majorité, et ils veulent la paix. Malheureusement, les dirigeants politiques ont tendance à perdre cet élément de vue. Neuvièmement, il faut préserver le patrimoine historique, culturel et religieux dans un climat de coexistence. Lorsque la tolérance règne, il y a de la place pour tout le monde. Dixièmement, enfin, nous devons œuvrer au potentiel économique de la région et aux possibilités de coopération qui ne manqueront pas de se faire jour une fois le conflit surmonté.

Enfin, il est temps de commencer à venir à bout de la haine et de l'incitation à cette haine, de la désillusion, du découragement et de la frustration. Il y a 70 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II). On peut dire que, grâce à l'impulsion donnée par cet acte juridique international émanant de l'ONU, Israël et la Palestine ont continué de consolider leur identité, leurs droits et leurs obligations en tant qu'États et en tant qu'entités juridiques reconnues.

Aujourd'hui comme il y a 70 ans, la communauté internationale, qui était sensible à cette solution et l'a appuyée, est toujours en attente. Il n'est pas bon, il n'est

pas sain que les dirigeants agissent en tournant le dos à la voie que – de bonne foi – la communauté internationale a tracée et privilégie. Les gains de territoire, quels qu'ils soient, ou l'exercice d'une souveraineté mal comprise sont nuls et non avenus dès lors qu'ils se font aux dépens de la paix et qu'ils prolongent la détresse des peuples qui habitent cette région.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, d'ajouter un bref commentaire sur la Syrie. L'Uruguay continue d'appuyer le travail de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, infatigable négociateur qui a agi en notre nom à tous. Après tant d'années d'un conflit d'une rare intensité et qui n'a apporté que mort, destruction matérielle et désagrégation du tissu social syrien, le minimum que l'on puisse espérer est de parvenir à la création d'une commission constitutionnelle équilibrée, inclusive et crédible, chargée d'élaborer les bases d'une nouvelle constitution pour la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

**M^me^ Yánez Loza** (Équateur) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés et se félicite qu'il ait été décidé, à la majorité des voix, que la Palestine sera dotée des capacités techniques pour exercer la présidence du Groupe des 77 et de la Chine, au bénéfice non seulement de ce groupe de concertation, mais également de l'ensemble des États Membres.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Cette séance périodique du Conseil de sécurité témoigne de la nécessité de maintenir cette question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de l'importance qu'y attache la communauté internationale. Mais elle témoigne également de la nécessité de trouver des solutions, parce que la question palestinienne est une mission inachevée de la communauté internationale.

Notre délégation remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé et salue ses efforts précieux et sa collaboration avec toutes les parties intéressées, en particulier l'Autorité palestinienne, l'Égypte et Israël, afin d'éviter l'escalade à Gaza, d'appuyer la réconciliation entre Palestiniens et d'aborder tous les problèmes humanitaires.

De même, nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la protection de la population civile palestinienne (A/ES-10/794), présenté en application de la résolution ES-10/20 du même nom, adoptée par l'Assemblée générale en juin dernier et pour laquelle ont voté 120 États. Il est préoccupant de constater que les nombreuses initiatives de protection mises en place par l'ONU ne suffisent pas à répondre aux préoccupations relatives à la protection de la population civile palestinienne, victime de l'occupation israélienne, qui sont exprimées dans cette résolution.

Il y a trois mois, à l'occasion du dernier débat trimestriel Conseil de sécurité (S/PV.8316) sur cette question, la majorité des États Membres ont exprimé leur vive inquiétude face à la gravité de la situation au Moyen-Orient, en particulier dans la bande de Gaza, qui pourrait provoquer une nouvelle escalade. Ils ont également souligné la nécessité de s'appuyer sur la diplomatie préventive et de trouver une solution pacifique à la question de Palestine, nécessité qu'ils avaient déjà réaffirmée dans la résolution 72/14 de l'Assemblée générale, intitulée « Règlement pacifique de la question de Palestine », qui souligne qu'il est urgent de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967. À cet égard, l'Équateur appelle une nouvelle fois à des progrès tangibles pour contribuer à un règlement politique définitif et juste à l'égard des parties dans la région, fondé sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, qui est le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Le bilan des victimes palestiniennes entre le 30 mars et le 4 octobre dans la bande de Gaza assiégée, publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, indique qu'il y a eu une nette augmentation du nombre de victimes palestiniennes à Gaza dans le contexte des manifestations à grande échelle le long de la clôture d'enceinte entre Israël et Gaza et des hostilités qui en ont résulté. Le grand nombre de victimes parmi les manifestants palestiniens non armés, notamment le pourcentage élevé de manifestants qui ont été touchés par des balles réelles, a suscité des préoccupations concernant l'emploi excessif de la force par les militaires israéliens.

Le 2 octobre, Michael Lynk, expert indépendant des droits de l'homme et Rapporteur spécial chargé par le Conseil des droits de l'homme de surveiller la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé et d'en faire rapport, a fait savoir qu'à mesure que les manifestations se poursuivaient le long de la

frontière de Gaza pour dénoncer les politiques israéliennes, le bilan des tués et des blessés par les forces de sécurité israéliennes parmi les manifestants palestiniens, y compris des enfants, s'alourdissait. À cet égard, nous comptons sur la commission d'enquête internationale indépendante créée en mai par le Conseil des droits de l'homme pour mener une enquête exhaustive sur les circonstances dans lesquelles ces personnes ont trouvé la mort ou ont été blessées à Gaza au cours des six derniers mois.

Année après année, rien ne change, la crise humanitaire s'aggrave, l'insécurité alimentaire s'accroît, la destruction des infrastructures se poursuit et les conditions de vie continuent de se détériorer. Le Conseil de sécurité se réunit machinalement, rituellement, pour examiner la question de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Chaque séance met en évidence l'aggravation de la situation humanitaire, les violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les enfants palestiniens sont particulièrement touchés par les détentions et d'autres mesures dont ils sont victimes, en violation de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'adoption par Israël de nouvelles lois ayant un caractère d'exclusion et discriminatoire et la poursuite des activités de peuplement perpétuent et aggravent la menace latente qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

L'Équateur réaffirme une fois de plus sa pleine adhésion à l'esprit et à la teneur des résolutions de l'Assemblée générale qui font systématiquement valoir les droits inaliénables du peuple palestinien. Nous réitérons également que toutes les mesures adoptées par Israël, Puissance occupante, pour imposer sa législation, sa juridiction et son administration sur la Ville sainte de Jérusalem sont illégales, et par conséquent nulles et non avenues. Et nous nous faisons par ailleurs l'écho de l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1322 (2000), dans laquelle il demande à Israël, Puissance occupante, de se conformer scrupuleusement à ses obligations juridiques et aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, que je viens de mentionner.

L'expansion continue des territoires israéliens menace la paix et la sécurité internationales, mais également la solution des deux États, en faveur de laquelle le Conseil s'est engagé. Nous réaffirmons la nécessité impérieuse que le Conseil de sécurité ne reste pas indifférent, honore ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires pour faire appliquer ses résolutions.

Pour terminer, l'Équateur insiste sur le fait qu'il est indispensable de lutter de manière indépendante, impartiale et efficace contre l'impunité à l'égard des violences en période de conflit, mais qu'il est plus important encore de combattre les causes des conflits car c'est à partir de là qu'on peut construire une paix véritable.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous tenons en premier lieu à féliciter l'État plurinational de Bolivie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et nous le remercions d'avoir organisé ce débat. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov de son exposé important.

L'Iraq s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

L'Iraq appuie les efforts pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Toutes les parties prenantes doivent jouer un rôle constructif afin de régler leurs différends par la négociation, et elles doivent s'abstenir de toute mesure unilatérale et de tout acte de provocation susceptibles d'alimenter la violence, l'intolérance religieuse et le racisme. L'instauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient passe par la mise en place d'une politique globale s'appuyant sur des efforts diplomatique audacieux afin d'éliminer les causes politiques, économiques et sociales des conflits et de déjouer ainsi les prédictions pessimistes quant à une catastrophe possible au Moyen-Orient.

L'Iraq a toujours appuyé la cause du peuple palestinien et sa juste lutte pour l'exercice de ses droits légitimes. Nous maintenons la position qui a toujours été la nôtre concernant le règlement juste et global de la question palestinienne, qui ne sera possible qu'en créant un État palestinien indépendant capable d'exercer pleinement ses droits, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe et à la légitimité internationale.

Nous appuyons le plan de paix que le Président Mahmoud Abbas a présenté au Conseil de sécurité le 20 février (voir S/PV.8183), en vertu duquel il appelle les acteurs internationaux à créer un mécanisme

multilatéral international sous l'égide de l'ONU pour parrainer le processus de paix, ainsi qu'à convoquer une conférence internationale pour relancer un processus de paix crédible assorti de délais.

Nous saluons l'adoption de la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale et le dernier rapport (A/ES-10/794) du Secrétaire général sur la protection de la population civile palestinienne, qui comprennent des options applicables pour assurer la protection de la population civile palestinienne. Nous prions instamment tous les États et les organisations internationales d'aider à protéger la population civile palestinienne et à mettre en place un mécanisme pratique et efficace pour la mise en œuvre de cette résolution.

Nous prions la communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité d'assurer une protection effective à la population civile palestinienne, en application des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier des résolutions 605 (1987) et 904 (1994), qui affirment que la quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés et demandent que des mesures soient prises pour garantir la protection du peuple palestinien sans défense, y compris entre autres une présence internationale. Nous demandons à tous les États parties à la quatrième Convention de Genève d'assumer leurs responsabilités s'agissant de mettre en œuvre - et de faire respecter - la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, et ce en mettant un terme aux violations israéliennes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous appelons de nouveau les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître le plus rapidement possible l'État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale afin d'investir dans la paix. Une telle mesure pratique serait conforme au consensus international de longue date et à la volonté affirmée de la communauté internationale à cet égard.

Nous sommes vivement préoccupés par les dernières décisions prises concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et nous réaffirmons la nécessité d'éviter de toucher à son mandat. Nous nous félicitons des positions adoptées par la communauté internationale en faveur de l'Office et nous remercions les États qui lui ont fourni un appui financier pour compenser le déficit dont il pâtit. Nous apprécions également les efforts déployés par les pays qui accueillent des réfugiés, en particulier le Liban et la Jordanie.

Pour terminer, mon gouvernement salue les efforts que déploient le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial, M. Nikolay Mladenov, et remercie les États Membres qui œuvrent aux fins d'une paix durable et globale. Nous exhortons les acteurs internationaux impliqués dans les pourparlers de paix à accélérer le processus de paix et à lever les obstacles qui empêchent de parvenir à un règlement juste et global.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat très important. Je remercie aussi M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par la complexité de la situation au Moyen-Orient, en particulier par le conflit long et prolongé entre Israël et la Palestine et par les situations en Syrie, au Yémen, en Iraq et en Afghanistan. Nous partageons les vives préoccupations exprimées par d'autres États Membres concernant l'escalade, il y a deux jours, des tensions ainsi que concernant la détérioration de la situation à Gaza. Un cycle d'évolutions négatives est venu assombrir à nouveau l'espoir de parvenir à un règlement pacifique des conflits dans la région.

Nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par la communauté internationale, y compris par l'Organisation des Nations Unies, mais nous pensons que beaucoup plus d'efforts sont maintenant nécessaires. C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, le Quatuor pour le Moyen-Orient, la Ligue des États arabes et les pays de la région pour faire avancer le processus de paix et parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien, qui garantisse les intérêts légitimes de toutes les parties concernées ainsi que la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Des actions concertées sont maintenant nécessaires pour la reprise de pourparlers directs et constructifs entre Israël et la Palestine.

Le Viet Nam réaffirme son appui sans réserve à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, en particulier le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous croyons fermement que la seule solution viable consiste à créer un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Nous exhortons toutes les parties concernées à se conformer strictement au droit international, à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte de violence, et à favoriser la création d'un environnement propice au dialogue et à la recherche de la paix. Nous demandons à Israël de mettre fin à la construction de colonies et de prendre des mesures pour protéger les civils et améliorer les conditions de vie des Palestiniens à Gaza. Les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité, doivent être pleinement mises en œuvre.

S'agissant de la situation en Syrie, le Viet Nam se félicite des récents faits positifs survenus, notamment l'accord auquel sont parvenus Israël, la Syrie et l'Organisation des Nations Unies concernant la réouverture du point de passage de Qouneïtra, dans les hauteurs du Golan, ainsi que de la coopération entre la Jordanie et la Syrie pour rouvrir le poste-frontière de Jaber-Nassib. Mais nous restons préoccupés par les tensions en Syrie et nous appelons toutes les parties à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Nous appuyons les efforts visant à trouver une solution politique en Syrie, sur la base des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment le principe du respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit agir rapidement et efficacement pour trouver des solutions pacifiques et globales aux conflits dans la région. En tant que partenaire pour une paix pérenne, le Viet Nam continuera de s'efforcer de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables au Moyen-Orient.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Aini Atan** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat public qui donne l'occasion aux États non membres du Conseil de sécurité de faire connaître leur point de vue concernant une question importante qui requiert actuellement l'attention urgente de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais aussi remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif de Betselem, des exposés qu'ils ont présentés ce matin au Conseil de sécurité.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation en Palestine reste désespérée. Un règlement pacifique du plus long conflit dû à l'homme demeure hors de portée. La Malaisie condamne dans les termes les plus forts les différents cas d'utilisation excessive, disproportionnée et aveugle de la force par les forces israéliennes contre les civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza. Si l'on n'y remédie pas, l'escalade des tensions à Gaza ces dernières semaines mènera inévitablement à plus de chaos et de troubles dans la région. À cet égard, la Malaisie demande aux parties concernées dans la région de faire preuve de retenue et de tout mettre en œuvre pour désamorcer les tensions.

La Malaisie demande aussi à toutes les délégations présentes au Conseil aujourd'hui, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, d'exiger d'Israël qu'il mettre fin à ses violations et à ses activités illégales et qu'il se conforme pleinement aux obligations qui sont les siennes en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolutions 2334 (2016), ainsi qu'au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La Malaisie est convaincue que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent beaucoup faire pour sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse dans laquelle se trouve. La Malaisie continue de croire qu'une solution à deux États, avec les Palestiniens et les Israéliens vivant côte à côte en paix, sur la base des frontières d'avant-1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de la Palestine, est la seule solution viable à ce conflit de longue date.

Pour sa part, la Malaisie continuera, dans la limite de ses moyens, de fournir une assistance aux Palestiniens. Nous continuons de réaffirmer notre appui indéfectible à la cause palestinienne et notre solidarité avec les Palestiniens pour qu'ils puissent concrétiser

leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. La Malaisie œuvrera en étroite collaboration avec la communauté internationale et les parties prenantes pour trouver un règlement pacifique, juste, viable et durable à ce conflit de longue date.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Oman.

**M. Al Towaiya** (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe des États arabes, vous remercier sincèrement et vous savoir gré, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat important. Je voudrais aussi vous féliciter de présider le Conseil de sécurité ce mois.

Certes, notre région connaît bien des crises politiques, mais c'est le conflit palestinien vieux de 70 ans qui demeure la question centrale dans la région. C'est pourquoi nous pensons que son règlement juste et durable conduira à la sécurité et à la stabilité de la région.

Il est interdit, au titre de la Charte des Nations Unies, de s'emparer ou d'annexer des territoires d'autrui par la force. C'est sur ce principe que les États arabes se sont fondés lorsqu'ils ont adopté, lors de leur Sommet tenu à Beyrouth en 2002, l'Initiative de paix arabe, qui propose d'appliquer le principe de l'échange de territoires contre la paix et demande à Israël de se retirer de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967. Les pays arabes n'ont aussi ménagé aucun effort dans les instances internationales et régionales pour mobiliser l'aide et l'appui à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967, et pour impulser une paix juste, dans laquelle aucune injustice n'est faite au peuple palestinien, qui souffre sous le joug de l'occupation.

Toutefois, l'intransigeance, les atermoiements et les manœuvres dilatoires d'Israël n'ont pas permis de trouver la solution qu'il faut pour régler la crise et mettre fin au conflit. En contrepartie, Israël n'a offert qu'une seule possibilité, à savoir la poursuite de l'occupation, la consécration de la colonisation et la violation de la souveraineté territoriale de la Palestine.

Nous réaffirmons ici que la résolution 2334 (2016) est un pas fait dans la bonne direction en vue de mettre fin à l'occupation israélienne, aux activités de peuplement et à la violence, ainsi que de parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États. C'est pourquoi il nous faut maintenant, en tant communauté internationale, redoubler d'efforts et prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution, ainsi que pour faire pression sur le Gouvernement israélien afin de l'amener à renoncer à son projet colonial.

Nous réaffirmons ici la position arabe, qui est qu'il faut lever complètement le blocus israélien imposé à Gaza et parvenir en urgence à la réconciliation palestinienne, conformément à ce qui a été convenu au Caire l'année dernière. Nous réaffirmons à cet égard notre appui aux efforts que déploient nos frères en République arabe d'Égypte pour parvenir à la réconciliation palestinienne.

Conformément aux dispositions du droit international et des résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine, le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité et à ses membres d'assumer leurs responsabilités en prenant les mesures suivantes. Premièrement, ne reconnaître aucune action ou mesure unilatérale visant à compromettre la solution des deux États, y compris à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de Jérusalem, et confirmer que ces actions sont nulles et non avenues et de nul effet juridique; deuxièmement, appeler à nouveau à la non-ouverture de missions diplomatiques dans la vieille d'Al-Qods Al-Charif, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; troisièmement, réaffirmer que les questions d'Al-Qods et des réfugiés sont des questions qui relèvent du statut final, et doivent trouver leur règlement dans le cadre de négociations entre les parties, conformément aux résolutions internationales; et, quatrièmement, intensifier les efforts internationaux et régionaux visant à instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, par la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions internationales.

À la lumière de la situation difficile que connaît l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, nous saisissons cette occasion pour remercier l'Office de la noble action humanitaire qu'il mène pour venir en aide à plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens, dont des enfants, des femmes et des jeunes, en leur fournissant secours et services de développement – soins de santé, nutrition, infrastructure de base, éducation et autres.

À cet égard, le Groupe des États arabes rejette toutes les tentatives visant à invalider la question des réfugiés et à ne plus la faire figurer à l'ordre du jour international.

Je voudrais, pour terminer, dire que la paix et la stabilité ne reviendront pas dans la région tant qu'Israël continuera d'occuper des territoires arabes, et qu'il faut aider les Palestiniens et faire en sorte qu'ils ne perdent pas espoir et qu'ils ne continuent pas de croire que l'ONU n'arrive pas à mettre fin à leurs souffrances, à les aider à recouvrer leurs droits et à concrétiser leurs aspirations légitimes.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

**M. Carazo** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, ainsi que la Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie, de l'excellent travail que vous faites à la tête du Conseil de sécurité durant ce mois d'octobre.

Des millions d'êtres humains vivent quotidiennement dans l'angoisse, le désespoir et la douleur en raison des conflits armés. Le Costa Rica déplore vivement l'escalade des conflits au Moyen-Orient. Ces dernières années, et au cours des récents mois et jours, la situation s'est détériorée et il n'a pas été possible de parvenir à la paix et à la sécurité dans la région. Il convient de mettre fin en urgence à la crise humanitaire en cours dans certaines parties de la région et trouver rapidement un règlement pacifique. Cette crise humanitaire est une tragédie aux proportions scandaleuses, et est un affront pour l'humanité. C'est pourquoi nous demandons à nouveau au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme énoncé clairement dans la Charte des Nations Unies.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le Costa Rica appuie fermement la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, et conformément aux accords conclus entre les parties. Nous pensons que cela reste la seule solution viable. Les résolutions du Conseil de sécurité ont un caractère contraignant et doivent être appliquées. La mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est essentielle pour avancer sur la voie de la paix.

Cette année a été un douloureux rappel des conséquences dévastatrices des conflits prolongés. Le Costa Rica exprime sa vive préoccupation et condamne l'escalade des tensions et des affrontements et, par-dessus-tout, l'augmentation du nombre de morts. Les actes de violence, les incitations et les provocations de la part des deux parties doivent cesser. Les parties doivent s'acquitter de leur obligation d'inverser toutes les tendances négatives sur le terrain afin d'instaurer la confiance et un climat propice à la paix. Il est impératif de protéger la population civile.

Le Costa Rica réitère sa condamnation des activités de peuplement et de l'accaparement de terres, ainsi que les annonces de nouvelles constructions. Tous les projets doivent cesser, notamment les plans visant à démolir Khan el-Ahmar et à déplacer de force la population. Le Costa Rica est d'avis que de tels actes sont contraires au droit international et compromettent la solution fondée sur la coexistence pacifique de deux États. Chaque nouvelle colonie construite dans les territoires occupés est un nouvel obstacle qui se dresse sur le chemin de la paix.

Je tiens à évoquer la situation prolongée à Gaza, qui s'est rapidement détériorée au cours des derniers mois. La pauvreté et le chômage ont augmenté. Selon le rapport soumis au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens le 27 septembre, la pauvreté est passée de 39 % en 2011 à 53 % en 2017. Au deuxième trimestre de 2018, le taux de chômage dans la bande de Gaza a dépassé 53 %.

Nous sommes convaincus qu'il existe un lien étroit entre la situation socioéconomique et la situation humanitaire, qui s'est davantage détériorée suite à la crise financière sans précédent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. À Gaza, l'Office permet à 1,3 million de personnes d'avoir accès aux soins de santé primaires, à plus de 250 000 enfants d'avoir accès à l'éducation et à près d'un million de réfugiés vivant dans la pauvreté de recevoir une aide alimentaire.

Voilà pourquoi, et en dépit de cela, il importe de mettre l'accent sur le travail qu'accomplit l'Office, et, bien que mon pays soit préoccupé par les importantes coupes budgétaires dont il a fait l'objet, la réaction de la communauté internationale a été exemplaire. Le Costa Rica se félicite de la réunion ministérielle, tenue à New York le 27 septembre, dont l'objectif était de mobiliser un appui politique et financier pour l'Office. Mon pays se félicite également du soutien de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Femmes, entre autres acteurs qui mettent en œuvre des programmes d'assistance économique visant à promouvoir les possibilités d'emploi axées principalement sur les femmes et les jeunes en Palestine.

Je conclurai en demandant instamment que nous mettions en pratique les principes du multilatéralisme,

qui privilégient la solidarité, la paix entre rivaux et l'engagement à servir les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. L'ONU doit jouer son rôle d'épicentre de la gouvernance mondiale, fondée sur le respect et la recherche commune de solutions. À ce moment décisif, il est impératif de renouveler les efforts régionaux et internationaux pour aider les parties à réaliser une paix juste, globale et durable, fondée sur le mandat de longue date approuvé par le Conseil. Les options militaires ne sont pas une solution. Une guerre ne peut être réglée par une autre guerre. Pour mettre fin à cette tragédie humanitaire, la paix doit être instaurée au moyen d'instruments que nous offrent la diplomatie, le multilatéralisme et l'éducation dans le domaine de la paix.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël pour qu'il fasse une autre déclaration.

**M. Bourgel** (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour commenter certaines des observations faites plus tôt aujourd'hui, et je ferai de mon mieux pour être bref, ce que vous apprécierez, j'en suis sûr, Madame la Présidente, après tant d'heures passées à la présidence.

En ce qui concerne l'observation faite par le représentant de l'Iran, il est important de rappeler l'identité du pays de l'orateur aux États Membres. La République islamique d'Iran est le premier État parrain du terrorisme dans le monde. Il dépense environ 7 milliards de dollars chaque année pour financer ses mandataires et ses organisations terroristes, aux dépens de ses propres citoyens. Les armes fabriquées et fournies par l'Iran alimentent des conflits et favorisent la terreur dans le monde, en particulier en Syrie, au Liban et au Yémen. Les activités de l'Iran enfreignent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. L'Iran a également été récemment pris en flagrante tentative d'assassinat de citoyens européens sur le sol européen.

S'agissant d'Israël, l'objectif ultime de l'Iran est indéniable. Le Guide suprême iranien a lui-même fixé un calendrier de 25 ans jusqu'à la destruction de mon pays. La communauté internationale a l'obligation morale de prendre des mesures concrètes contre ceux qui persistent à alimenter la violence, à promouvoir le terrorisme et à faire tout leur possible pour compromettre la paix et la sécurité mondiales.

Ce serait peut-être un vain exercice que de répondre aux élucubrations du représentant du régime syrien. C'est pourquoi, je me contenterai de mentionner que ses accusations absurdes contre Israël ne détourneront certainement pas l'attention du monde des atrocités commises par le régime syrien contre son propre peuple.

Il était probablement aussi surprenant d'entendre le représentant du Liban donner des leçons à Israël alors que le Hezbollah, une organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale, joue un rôle actif, important et connu de tous dans le Gouvernement libanais. Il en résulte que plus de 100 000 roquettes se trouvent à la frontière nord d'Israël, les fanatiques du Hezbollah menaçant la stabilité du Moyen-Orient.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran pour qu'il fasse une autre déclaration.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont, une fois de plus, exploiter à mauvais escient l'ordre du jour du Conseil. Ils ont mis l'accent sur les enfants iraniens. Ce n'est pas surprenant. Tout comme ils se plaisent à imposer des sanctions, les États-Unis sont dépendants de la désinformation, de l'affabulation et du mensonge. Ce faisant, ils ont essayé de couvrir leurs actes éhontés et illégaux contre les Palestiniens, notamment le fait d'avoir reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, et de détourner l'attention de crimes commis par Israël, dont des meurtres brutaux d'enfants palestiniens. Cependant, les balles et les bombes qui les tuent sont directement fournies ou financées par les États-Unis. Ce pays est donc complice de tous les crimes commis par Israël.

En ce qui concerne les enfants iraniens, la représentante des États-Unis s'est décrite comme étant plus royaliste que le roi, mais quelle est la vérité? Des centaines d'enfants iraniens ont été tués par les armes chimiques de Saddam, qui étaient en grande partie fournies par les États-Unis. Des centaines d'enfants iraniens ont été tués par l'organisation Mujahidin-e Khalq, une organisation terroriste qui a été retirée de la Liste par les États-Unis, qui l'abritent dorénavant.

En 1988, les forces américaines présentes dans le Golfe persique ont délibérément pris pour cible un avion civil iranien, et tué les 290 personnes à bord, dont 66 enfants. Les sanctions illégales des États-Unis ont fait plus de mal aux enfants qu'à d'autres. C'est ainsi qu'ils aident les enfants iraniens. Récemment, la Cour internationale de Justice a ordonné aux États-Unis de lever toutes ces sanctions. Ils doivent appliquer cette décision.

Mon dernier point est que le royaume de la terreur, l'Arabie saoudite, n'a pas le droit de parler de « nos îles » dans le Golfe persique. Oui, il s'agit du « Golfe persique» et non d'une quelconque autre appellation controuvée. Les Saoudiens devraient plutôt arrêter d'exporter leurs terroristes en Syrie et ailleurs, de tuer des enfants yéménites dans des bus scolaires et de prendre pour cible des cérémonies de mariage, et mettre fin à l'occupation du Yémen.

Enfin et surtout, je rends hommage à Hossein Fahmideh, mon héros et le héros de tous les Iraniens, dans la salle du Conseil.

*La séance est levée à 18 h 25.*